Le grand almanach du cultivateur

Niort

[1845]

BIBLIOGRAPHIC RECORD TARGET
PRESERVATION OFFICE
CLEVELAND PUBLIC LIBRARY

RLG GREAT COLLECTIONS
MICROFILMING PROJECT, PHASE IV
JOHN G. WHITE CHAPBOOK COLLECTION

Master Negative Storage Number: OCI84.09

Control Number: AEO-9178
OCLC Number : 30949014
Call Number : W PN970.F7 GRAA 1845x
Title : Le grand almanach du cultivateur : orné de vignettes pour l'an 1845 : contenant l'Agriculture populaire fondée par Maître Jacques Bujault.
Imprint : Niort : Morisset : Clouzot, [1845]
Format : 47 p. : ill. ; 18 cm.
Subject : Almanacs, French.
Subject : Chapbooks, French.
Added Entry : Bujault, Jacques, 1771-1842.

MICROFILMED BY
PRESERVATION RESOURCES (BETHLEHEM, PA)
On behalf of the
Preservation Office, Cleveland Public Library
Cleveland, Ohio, USA
Film Size: 35mm microfilm
Image Placement: IIB
Reduction Ratio: 8:1
Date filming began: 12/21/94
Camera Operator:



LE GRAND

ALMANACH DU CULTIVATEUR,

ORNÉ DE VIGNETTES

Pour l'An 1845,

Contenant

L'AGRICULTURE POPULAIRE,

Fondée par Maître Jacques BUJAULT.

15e ANNÉE DU RÈGNE DE S. M.

LOUIS-PHILIPPE Ier.

CET ALMANACH CONTIENT :

Les noms de S. M. LOUIS-PHILIPPE Ier, et des princes et des princesses du sang ; ceux des Préfet, sous-Préfets, et Conseillers de Préfecture, des autres principales Autorités du département des Deux-Sèvres, sa population, etc.

Les Foires et Marchés des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Loire-Inférieure, toutes nouvellement revues et corrigées. — L'action des fumiers sur la terre.—Les soins des étables et des écuries. — L'histoire merveilleuse et surprenante d'un sorcier et d'un gentilhomme poitevin. — Les délits et les peines de la loi sur la chasse. — Les noms des simples citoyens qui, par leur noble courage et leurs brillans faits d'armes, ont conquis les plus hauts grades de la fortune militaire.

NIORT.
MORISSET, IMPRIMEUR DU ROI
et lithographe.

NIORT.
CHEZ Mme CLOUZOT, LIBRAIRE,
rue des Halles, 50.

ROYAUME DE FRANCE.

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris, le 6 octobre 1773, Roi des Français, 9 août 1830 ; marié le 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, née le 25 avril 1782, fille de Ferdinand Ier, Roi des Deux-Siciles.

Louis-Philippe-Albert d'Orléans, c.te de Paris, prince royal, né à Paris, le 24 août 1838 ; fils de feu Ferdinand-Philippe d'Orléans, et d'Hélène-Louise-Elisabeth, princesse de Mecklenbourg-Schwérin, née à Ludwislust, le 24 janvier 1814.

Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de Chartres, né à Paris, le 9 nov. 1840.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël-d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris, le 25 octobre 1814, marié le 27 avril 1840, à la princesse Victoire de Saxe-Gotha.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, né à Neuilly, le 14 août 1818, marié à Françoise-Caroline, Princesse du Brésil.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, né à Paris, le 16 janvier 1822.

Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, mariée à Léopold, roi des Belges.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, princesse d'Orléans, née à Neuilly, le 3 juin 1817, mariée au duc Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

Eugénie-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du roi, née le 25 août 1777.



Le département des Deux-Sèvres, reconnu pour son excellente situation et la fertilité de son sol, est un des trois qui composent le Poitou et une partie de la Marche. — Il a 4 députés à la chambre (MM. F. David, Auguis, Allard et Tribert). Il comprend 4 arrondissemens, dont les chefs-lieux sont : Niort, qui contient dans son arrondissement 94 communes et 102,464 individus. Melle, 92 communes et 76,535 individus. Parthenay, 79 communes et 69,506 individus. Bressuire, 91 communes et 64,678 individus.

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES.

M. DE SAINT-GEORGES ✻, Préfet.

MM. Masson, Potier, et J. Bernard, conseillers de préfecture.

MAIRIE DE NIORT.

MM. N......, maire, N...... et N...., adjoints.

MM. Thénadey jeune, secrétaire de la mairie; Briquet, archiviste.

MM. Thénadey aîné, architecte de la ville; Gourin et Cardinaud ✻, commissaires de police.

M. Chaudreau, maire de S.-Maixent.

SOUS-PRÉFECTURE DE MELLE.

MM. Taillefert, sous-préfet. Douzil, secrétaire. — Maire, M. Delavau.

SOUS-PREFECTURE DE PARTHENAY.

MM. Pelletan, sous-préfet. Biget, secrétaire. — Maire, M. Audebert.

SOUS-PRÉFECTURE DE BRESSUIRE.

MM. Bargignac, sous-préfet. Debalestrier, secrétaire.

M. Pihoué, maire.

TRIBUNAL DE Ire INSTANCE DE NIORT.

MM. Arnauldet ✻, président; Clerc-Lasalle, vice-président; Duverger, juge d'instruction; Delavault, Pressac, Rouget, Nourry, Giraud et Duchiron, juges; Tirant aîné, Leborlhe de Juniat, Rivasseau, juges suppléans.

Parquet: MM. Bodin, procureur du roi; Tortat, Chaudreau fils, substituts; Vaugeois, greffier; Grégoire et Morin, commis-gref.

Avocats et avoués près les tribunaux de Niort.

MM. Avrain, Busseau, de Brémond, Chabaudy, Delavault, Meunier, Cholois, Giraud, Guérineau, de Juniat, Boileau, Savy, Lasnonnier, Birand, Sauzeau, Mussat, Minault, avocats; Casimir, Paulejeune, avocats *Avoués*· MM. Tirant aîné, Arignon, Morin, Lamy, Arnauld, Foucher, Breu.

Huissiers: MM. Cardinaud, Corbineau, Pastureau, Fouchier, Brisson, Chebrou, Lechat, Roy et Boisbeleau.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE MELLE.

MM. Garnier, président; Rondier, juge d'instruct.; Belleroche, juge; Druet, procureur du roi; Aubin, substitut; Martin-Bessé fils, greffier; Viollet, commis-greffier.

MM. Voularnière, Naudeau, Thoreau-Lasalle, Gascougnolle, avocats; Lévesque, Léon Bordier, Lafiton, Geoffrion, Richard, Carré, avoués.

Huissiers: MM. Surrault, Naudin, Roy et Béguier.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE PARTHENAY.

MM. Fradin, président; Fribault, président honoraire; Maindron, juge d'instruction; Servant, juge; Hamelin, juge suppléant; Jarassé, *idem*, Alizard, *idem*; Debonnegens, procureur du roi; Gelineau, substitut; Debœuf aîné, greffier; Debœuf jeune, commis-greffier.

MM. Hamelin, F. Arnault-Ménardière et Gaultier fils, avocats; Bernadeau, Audebert, Arnault-Ménardière, Laumonnier, Jarrassé, avoués.

Huissiers : MM. Mathieu, Audebrand, Hublin, Rivière, Seguy et Bonnet.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE BRESSUIRE.

MM. Aubin ✻, président; Ducrocq, juge d'instruction; J. Bastrale de Pontlevoy, juge; Crêpellier et Bodin, juges suppléans; Dufraisse-Lafeuillade, procureur du roi; Leboiteux, substitut; Patel, greffier; Baudry, commis-greffier.

MM. Cornilleau, Deforge et de Vielbanc, avocats; Crêpelier, Joguet aîné, Barrion, Gougeard fils, avoués.

Huissiers : MM. Gagnier, Rondenay, Chabauty, Chabauty fils.



1845.

Prophéties.

GENUS est le 6me nombre solaire qui aura cours.

PRÉDICTIONS GÉNÉRALES.

En cette année le printemps sera venteux, froid et mal profitable à plusieurs choses.

L'été sera propre à tous biens, et sera chaud.

L'automne sera humide jusqu'au milieu, et le reste sera assez beau.

L'hiver sera assez long et supportable.

Le blé sera cher et bien requis au commencement de l'année, qui entre à la mi-mars.

Les vendanges seront bonnes en peu de pays, et il fera bon acheter des vins qui puissent se garder long-temps, et ceux qui achèteront et garderont, feront bien leur profit.

Les grains enrichiront bien ceux qui pourront les garder jusqu'à l'année suivante.

Prédictions particulières.

Naissance illustre dans une grande cour de la catholicité.

Mariage d'un grand prince.

COMMENCEMENT DES 4 SAISONS.

Printemps, le 20 mars, 5 h. 54' du s. Automne, le 23 spt., 3 h. 3' du m.
Été, le 21 juin, 2 h. 52' du soir. Hiver, le 21 déc., 10 h. 36' du soir.

Le 6 mai 1845, éclipse partielle de soleil visible à Paris.
Le 8 mai, passage de mercure sur le soleil, en partie visible à Paris.
Le 21 mai, éclipse totale de lune, invisible à Paris.
Les 30 et 31 oct., éclipse annulaire de soleil invisible à Paris.
Les 13 et 14 nov., éclipse partielle de lune visible à Paris.



JANVIER. (*Le Verseau*).

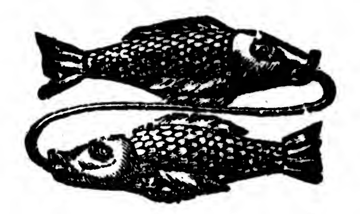
D. Q. le 1er, à 3 h. 30 m. du soir.
N. L. le 8, à 7 h. 22 m. du mat.
P. Q. le 15, a 9 h. 0 m. du matin
P. L. le 23, à 2 h. 29 m. du soir.
D. Q. le 31 à 2 h. 5' du matin.

Périgée de la lune, le 7.—Apogée, le 19.

Du 1 au 31 les jours croissent d'une heure 5 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois.*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couch de L.*
1 mercr	s. La Circonc.	beau, vent.	7 56	4 12	matin	matin
2 jeudi	s. Basile	glace, beau	7 56	4 13	0 58	11 38
3 vendr	ste Géneviève	gelée b.. tr.-b.	7 56	4 14	2 13	soir
4 sam.	s. Tite évêque.	gel. bl.. très-b.	7 56	4 15	3 29	0 4
5 *D.*	s. Siméon v. j.	très-beau. v. f.	7 56	4 16	4 43	0 42
6 lundi	l'Epiphanie	glace, tr.-b , v.	7 56	4 17	5 51	1 31
7 mardi	s. Théau	glace, très-b.	7 55	4 19	6 50	2 32
8 mercr	s. Lucien	gl., g. bl.. beau	7 55	4 20	7 39	3 44
9 jeudi	s. Julien	ciel couvert	7 54	4 21	8 18	5 2
10 vendr	s. Paul. erm.	ciel couvert	7 54	4 22	8 49	6 22
11 sam.	ste. Hortence	ciel néb., beau	7 54	4 24	9 18	7 41
12 1 *D.*	Bapt. de J.-C.	très-beau	7 53	4 25	9 43	8 56
13 lundi	s. Hilaire	gl., bl., br. c. c.	7 52	4 26	10 7	10 7
14 mardi	ste Néomaye	brouil. ciel c.	7 52	4 28	10 31	11 46
15 mercr	s. Maur	ciel cou., tr.-b.	7 51	4 29	10 56	matin
16 jeudi	s. Théodore	pluie, ciel cou.	7 50	4 31	11 24	1 20
17 vendr	s. Antoine	br. ciel couv	7 50	4 32	11 56	2 32
18 sam.	Chaire s. Pier.	pl. beau, v. fr.	7 49	4 34	soir	3 32
19 2 *D.*	*Septuagésime*	gel. bl. br. pl.	7 48	4 35	1 17	4 27
20 lundi	ss. Ev. de Poit.	ciel néb. pluie.	7 47	4 37	2 7	5 16
21 mardi	ste Agnès	pl. ton. gr. tem	7 46	4 38	3 2	5 59
22 mercr	s. Vincent	br. beau pluie	7 45	4 40	4 3	6 36
23 jeudi	ss. Séb. et Fab.	ciel néb. vent.	7 44	4 41	5 7	7 8
24 vendr	s. Timothée	gel. bl. assez b.	7 43	4 43	6 12	7 36
25 sam.	Conv. s. Paul	brouil. tr-beau	7 42	4 44	7 19	8 4
26 3 *D.*	*Sexagésime*	glace, tr.-beau	7 41	4 46	8 27	8 25
27 lundi	s. Joseph	br. gl. ciel c.	7 39	4 48	9 37	8 47
28 mardi	s. Thomas	glace, tr-b. v. f.	7 38	4 49	10 48	9 10
29 mercr.	s. Franç. de S.	gl., br. ciel c.	7 37	4 51	matin	9 36
30 jeudi	s. Alléaume	brume, ciel c.	7 36	4 52	0 0	10 06
31 vendr.	ste Éléonore.	ciel c., neige f.	7 34	4 54	1 13	10 41

Pendant ce mois, on aura soin de fumer les terres et de leur donner un profond labour. On doit aussi nettoyer soigneusement les arbres, en leur ôtant les ordures attachées aux branches par des filets cotonneux : ce sont autant de nids d'insectes. Par un temps de pluie, on ratisse avec le dos de la serpette les écorces des arbres mousseux.



FÉVRIER. (*Les Poissons*).

N. L. le 6, à 6 h. 45 m. du soir.
P. Q. le 14, à 5 h. 9 m. du mat.
P. L. le 22, à 6 h. 56 m. du mat.

Périgée de la lune, le 4. — Apogée, le 16.

Du 1 au 29 les jours croissent de 1 heure 30 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois.*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couch. de L.*
1 sam.	s. Ignace, mar.	neig. fond. pl.	7 33	4 56	matin	11 21
2 *Dim.*	*Quinquag.* Pur	br. ciel c. as. b.	7 32	4 57	3 34	soir
3 lundi	s. Lienne	c. co. beau, gr.	7 30	4 59	4 36	1 20
4 mardi	*Mardi-Gras*	pluie	7 29	5 1	5 27	2 32
5 mercr	ste Agathe *Cen*	vent et pluie	7 27	5 2	6 10	3 50
6 jeudi	s. Sébastien	pluie v. viol.	7 26	5 4	6 45	5 10
7 vend.	s. Taraise	br. pluie fine.	7 24	5 6	7 16	6 27
8 sam.	s. Barbat	ciel couv. pluie	7 23	5 7	8 43	7 43
9 1 *D.*	*Quadragésime.*	vent, pl. ciel c.	7 21	5 9	8 8	8 56
10 lundi	s. Guillaume	ciel c pluie	7 19	5 11	8 33	10 5
11 mardi	ste Dorothée	vent. pluie, b.	7 18	5 12	8 59	11 12
12 merc.	ste Eulalie 4 T.	ciel couv., pluie	7 16	5 14	9 26	matin
13 jeudi	s Romuald	très-beau	7 14	5 15	9 56	0 17
14 vend.	s. Onésime 4 T	br., très-beau.	7 13	5 17	10 31	1 20
15 sam.	s. Faustin 4 T	brouil., très-b.	7 11	5 19	11 12	2 17
16 2 *D.*	*Reminiscere*	ciel néb.	7 9	5 20	11 59	3 9
17 lundi	ste Julienne	pluie	7 7	5 22	soir	3 55
18 mardi	s. Prétextat	ciel couvert, p.	7 6	5 24	1 51	4 35
19 mercr	s. Blaise	soleil, vent viol	7 4	5 25	2 53	5 9
20 jeudi	s. Séverin	gel. bl. tr.-b.	7 2	5 27	3 59	5 38
21 vendr	s. Pierre	pluie, v. viol.	7 0	5 29	5 6	6 4
22 sam.	s. Casimir	ciel cou., pluie	6 58	5 30	6 16	6 28
23 3 *D.*	*Oculi* ste Auré.	pluie, vent	6 56	5 32	7 25	6 53
24 lundi	s. Mathias ap.	pluie, vent. v.	6 54	5 34	8 37	7 18
25 mardi	s. Flavien	ciel c. pluie.	6 52	5 35	9 50	7 43
26 mercr	s. Alexand.	pluie, vent v.	6 51	5 37	11 4	8 11
27 jeudi	*Mi-Carême*	pluie, vent viol	6 49	5 38	matin	8 44
28 vend.	s. Barnabé	gel. bl. tr.-b.	6 47	5 40	0 16	9 24

S'il ne gèle pas, on sème laitues, ognons, poireaux, choux-fleurs hâtifs, bracoli d'Italie, épinards, radis, de tous les mois; fournitures de salades, comme cresson, pimprenelle, estragon, roquette, cerfeuil, etc. Si la saison le permet, on sème encore panais, carotte, céleri; et sur couches, melons, concombres.



MARS. (*Le Bélier*).



☽ D. Q. le 1, à 10 h. 23' du matin.
☉ N. L. le 8, à 6 h. 46' du matin.
☾ P. Q. le 16, à 2 h. 2' du matin.
● P. L. le 23, à 8 h. 28' du soir.
☽ D. Q. le 30, à 5 h. 10 m. du soir.

Périgée de la lune, le 3.—Apogée, le 16.

Du 1 au 31 les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours du mois	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois.*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couc de L.*
1 sam.	s. Romain	glace tr-b. v. fr.	6 45	5 42	matin	matin
2 4 *D.*	*Lœtare*	beau, vent froid	6 43	5 43	2 26	11 11
3 lundi	s.te Honorine	pluie, beau, v.	6 41	5 45	3 21	soir
4 mardi	s. François	ciel couv.	6 39	5 46	4 6	1 32
5 mercr	s. Aubin	pluie vent neig.	6 37	5 48	4 43	2 47
6 jeudi	s. Fridolin	glace ciel couv.	6 34	5 49	5 14	4 3
7 vendr	ste Perpétue	gel. bl. tr. beau	6 32	5 51	5 42	5 49
8 sam.	ste Félicité	gel. bl. tr.-b.	6 30	5 52	6 7	6 33
9 *5 D.*	*La Passion.*	très-beau ciel c.	6 28	5 54	6 32	7 44
10 lundi	s. Jean de Math	ciel couv. vent	6 26	5 56	6 58	8 54
11 mardi	ste Louise	glace, ciel couv	6 24	5 57	7 25	10 1
12 mercr	s. Mathurin	ciel couv. v. v.	6 22	5 59	7 54	11 5
13 jeudi	ste Laure	tr.-b. ciel couv.	6 20	6 0	8 28	matin
14 vendr	s. Lubin	très-beau	6 18	6 2	9 7	0 4
15 sam.	ste Françoise	ciel couv.	6 16	6 3	9 53	0 58
16 *D.*	*les Rameaux*	glace, très-b.	6 14	6 5	10 43	1 47
17 lundi	s. Abraham	pluie, neige, v.	6 12	6 6	11 39	2 29
18 mardi	s. Alexandre	cie lcouv. beau	6 10	6 8	soir	3 6
19 mercr	s. Joseph	ciel couv., gib.	6 8	6 9	1 44	3 37
20 jeudi	s. Benoit *J.-St.*	très-beau	6 5	6 11	2 50	4 4
21 vendr	s. Basile m.	très-beau,	6 5	6 12	3 53	4 30
22 sam.	s. Paul évêq.	très-beau	6 1	6 14	5 9	4 54
23 *D.*	PASQUES	très-beau, v. fr.	5 59	6 15	6 21	5 19
24 lundi	ste Antoinette	très-beau, v. fr.	5 57	6 17	7 34	5 46
25 mardi	*l'Annonciation.*	très-beau, v. fr.	5 55	6 18	8 49	6 14
26 mercr	s. Cyriaque	glace, ciel beau	5 53	6 20	10 3	6 46
27 jeudi	ste Cunégonde	ciel couv. plure	5 51	6 21	11 15	7 25
28 vend	ste Eanne	gelée bl. t.-b.	5 48	6 23	matin	8 11
29 sam.	s. Pol, évêque	brouil. ciel c. fr	5 46	6 24	0 20	9 7
30 1 *D.*	*Quasimodo*	ciel couv. neig.	5 44	6 26	1 17	10 11
31 lundi	ste Balbine	g. b. gr. éclairc	5 42	6 27	2 4	11 22

Dans ce mois, on laboure les asperges, on déchausse les pieds des artichauts, on plante les asperges, pommes de terre, dites crompires, topinanbours, pois, échalottes, aulx, haricots hâtifs : on peut encore semer laitues, panais, carottes, navets, céleri, cerfeuil, épinards, pourpier, patience. C'est le temps de tailler les arbres vigoureux, et d'en planter dans un terrain doux et humide.



AVRIL (*Le Taureau.*)

N. L. le 6, à 7 h. 50' du soir.
P. Q. le 14, à 9 h. 33' du soir.
P. L. le 22, à 7 h. 21' du matin.
D. Q. le 28, à 11 h. 29' du soir

Périgée de la lune, le 24.— Apogée, le 12.

Du 1 au 30 les jours croissent d'une heure 38 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	
1 mardi	s. Théophile	très-beau ciel r.	5 40	6 29	matin	soir
2 mercr	s. Fran. d. P.	tr.-b. c. n. g. b.	5 38	6 30	3 16	1 50
3 jeudi	s. Lazare	glace tr.- b. v.	5 36	6 32	3 43	3 3
4 vendr	s. Pierre	glace, vent. fr.	5 34	6 33	4 9	4 16
5 sam.	s. Sulpice	très-beau, v. f.	5 32	6 35	4 33	5 27
6 2 *D*	s. Romain.	ciel couv. v. f.	5 30	6 36	4 59	6 36
7 lundi	ste Isaure	c. couv. v. ch.	5 28	6 38	5 26	7 44
8 mardi	s. Taraise	tr.-beau. v. f.	5 26	6 39	5 54	8 50
9 mercr	ste Célina	très-beau	5 23	6 41	6 26	9 52
10 jeudi	s. Denis	très-beau	5 21	6 42	7 4	10 49
11 vendr	s Gaucher	très-beau	5 19	6 44	7 47	11 39
12 sam.	s. Antipas	ciel couv. pluie	5 17	6 45	8 36	matin
13 3 *D*.	s. Jules, pape	pluie, ciel néb	5 15	6 47	9 30	0 24
14 lundi	s. Anicet	pl. toute la n.	5 13	6 48	10 28	1 2
15 mardi	s. Lambert	très-beau, pluie	5 11	6 49	11 29	1 35
16 mercr	s. Paterne, évê.	p. pluie, ciel n.	5 9	6 51	soir	2 4
17 jeudi	s. Parfait	ciel néb. fr. pl.	5 8	6 52	1 39	2 30
18 vendr	s. Paul, év.	neig. la n. g. bl.	5 6	6 54	2 47	2 54
19 sam.	s. Marcellin	glace, ciel beau	5 4	6 55	3 56	3 19
20 4 *D*.	s. Victorien	très-beau.	5 2	6 57	5 9	3 45
21 lundi	s. Julien	très-beau, ch.	5 0	6 58	6 26	4 13
22 mardi	ste. Opport. v.	très-beau, ch.	4 58	7 0	7 44	4 44
23 mercr	s. Georges, m.	très-beau, vent.	4 56	7 1	9 0	5 20
24 jeudi	s. Guillaume.	très-beau. ch.	4 54	7 3	10 10	6 4
25 vendr	s. Marc *Abst.*	tr-b. temps ch.	4 52	7 4	11 11	6 59
26 sam.	s Clet, pape	très-beau, ch.	4 51	7 6	matin	8 3
27 5 *D*.	s. Phœbade	très-b., chaud	4 49	7 7	0 2	9 14
28 lundi	les *Rogations*	très-beau chaud	4 47	7 9	0 44	10 27
29 mardi	ste Marie, ég.	très-beau chaud	4 45	7 10	1 18	11 40
30 mercr	s. Eutrope	très-beau vent.	4 44	7 11	1 47	soir

Il faut transplanter poirée, œilletons d'artichauts, céléri, choux, courgier, basilic. On sème persil, pourpier doré, haricots, oseille, poivre d'Inde, scorsonère. A la fin de ce mois, on greffe les arbres, on leur donne un profond labour quand leurs fruits sont noués, et on les ébourgeonne.

L'époque de la *Lune Rousse* commence toujours après les fêtes de Pâques.



MAI. (*Les Gémeaux*).

N. L. le 6, à 10 h. 7' du matin.
P. Q. le 14, à 2 h. 18' du soir.
P. L. le 21, à 4 h. 8' du soir.
D. Q. le 28, à 6 h. 34' du matin.

Périgée de la lune, le 22. — Ap., le 10.

Du 1 au 31 les jours croissent d'une h. 17 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*co uc de L.*
1 jeudi	S. PHILIPPE et l'ASCENSION.	ciel n. tr. beau	4 42	7 13	matin	soir
2 vendr	s. Athanase	ciel n. tr. beau	4 40	7 14	2 38	3 45
3 sam.	Inv. ste. Croix	ciel couv. ton.	4 38	7 16	3 4	4 24
4 *D.*	s. Tiburce	ciel néb. ciel c	4 37	7 17	3 30	5 31
5 lundi	ste. Julie	ciel c. assez b.	4 35	7 19	3 56	6 37
6 mardi	s. Jean P. L.	ciel néb. pluie	4 34	7 20	4 26	7 40
7 mercr	ste Monique	pluie, ciel c.	4 32	7 21	5 1	8 39
8 jeudi	s. Stanislas	pluie, v. froid.	4 30	7 23	5 42	9 32
9 vendr	s. Grégoire	beau, vent.	4 29	7 24	6 30	10 19
10 sam.	s. Fidèle	pluie ciel couv.	4 27	7 26	7 25	10 59
11 *D.*	PENTECOTE	pluie, ciel couv	4 26	7 27	8 22	11 34
12 lundi	s. Antonin	pluie	4 24	7 28	9 20	matin
13 mardi	ste Agnès	as. b. ciel néb.	4 23	7 30	10 20	0 5
14 mercr	ste Disciole 4 T	pluie	4 22	7 31	11 23	0 32
15 jeudi	s. Paterne	c. c. ass. beau,	4 20	7 32	soir	0 56
16 vendr	s. Honoré 4 T.	ciel couv. beau	4 19	7 34	1 36	1 20
17 sam.	s. Isidore 4 T.	très-beau	4 18	7 35	2 46	1 44
18 1 *D.*	*Trinité*	tr.-b tr.-chaud	4 17	7 36	4 0	2 10
19 lundi	s. Pierre	ciel c. tr.-beau	4 15	7 38	5 16	2 39
20 mardi	s. Austrégésile	très-beau v. v.	4 14	7 39	6 33	3 12
21 mercr	s. Joachim	ciel c. vent gr.	4 13	7 40	7 48	3 53
22 jeudi	*Fête-Dieu*	tr.-beau, v. v.	4 12	7 41	8 55	4 [illegible]
23 vendr	s. Didier	tr.-beau, c. n.	4 11	7 43	9 52	5 45
24 sam.	s. Donatien	ciel couv. tr.-b.	4 10	7 44	10 40	6 55
25 *D.*	ste Sophie	ciel couv. ton.	4 9	7 45	11 18	8 10
26 lundi	ste Hégésipe	ciel c. pluie.	4 8	7 46	11 50	9 27
27 mardi	s. Elme	ciel néb. très-b.	4 7	7 47	matin	10 43
28 mercr	s. Germain	ciel couvert p.	4 6	7 48	0 18	11 57
29 jeudi	s. Maximin	pluie	4 5	7 49	0 43	soir
30 vendr	s. Pie, p.	g. g. bl. ton. gr	4 5	7 50	1 8	2 17
31 sam.	s. Simplicien	pluie, v. froid.	4 4	7 51	1 34	3 24

On transplante laitues, poireaux, ognons, poivre d'Inde. Semez encore persil, cerfeuil, pourpier, radis, raves, fèves à sécher, haricots, endives. Ayez surtout soin de détuire tous les insectes, comme vers, limaçons, fourmis, escargots, et cela dans un temps pluvieux. Sortez hardiment orangers, citronniers, figuiers, etc.



JUIN. (*L'Ecrevisse*).

☉ N. L. le 5, à 1 h. 17' du matin.
☾ P. Q. le 13, à 3 h. 53' du mat.
● P. L. le 19, à 11 h. 27' du soir.
☽ D. Q. le 26, à 3 h. 36' du soir.

Périgée de la lune, le 20.—Apogée, le 6.

Du 1 au 30 les jours croissent de 15 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois.*	*lev. du S*		*couc du S*		*lever de L.*		*couch. de L.*	
1 3 *D.*	s. Jouin.	pluie, assez b.	4	3	7	52	matin		soir	
2 lundi	s. Porchaire.	ciel c. assez b.	4	2	7	53	2	29	5	32
3 mardi	ste. Clotilde	pl assez beau	4	2	7	54	3	2	6	33
4 mercr	s. Pothin, évê.	tr.-beau	4	1	7	55	3	40	7	28
5 jeudi	s. Marcelin	tr.-beau	4	1	7	56	4	24	8	16
6 vendr	s. Norbert.	tr.-beau	4	0	7	57	5	14	8	58
7 sam.	s. Claude	ciel néb. pluie	4	0	7	58	6	10	9	35
8 4 *D.*	s. Médar	très-beau	3	59	7	58	7	8	10	7
9 lundi	s. Landry	ciel couv. pluie	3	59	7	59	8	9	10	35
10 mardi	ste Fidèle	très-beau	3	58	8	0	9	11	11	0
11 mercr	s. Barnabé.	brume. très-b.	3	58	8	0	10	16	11	23
12 jeudi	s. Grégoire	ciel couv. beau	3	58	8	1	11	22	11	46
13 vendr	ste. Pélagie	frais, très-beau	3	58	8	2	soir		matin	
14 sam.	s. Antoine	tr.-beau chaud	3	58	8	2	1	38	0	10
15 5 *D.*	s. Modeste	très-beau, ch.	3	58	8	3	2	51	0	37
16 lundi	s. Félix	très-beau.	3	58	8	3	4	6	1	7
17 mardi	s. Mathurin	ciel couv.	3	58	8	3	5	20	1	42
18 mercr	s. Amand	ciel néb. beau	3	58	8	4	6	31	2	26
19 jeudi	s. Gervais	temps fr. beau	3	58	8	4	7	25	3	23
20 vend	s. Leuffroy	tr.-b. vent	3	58	8	4	8	30	4	30
21 sam	ste Prudence	tr.-b. vent	3	58	8	5	9	15	5	45
22 6 *D.*	s. Paulin	très-beau	3	58	8	5	9	51	7	4
23 lundi	Vig. de S.-J. B	très-beau	3	59	8	5	10	21	8	24
24 mardi	s. *Jean-Baptiste*	très-beau tr. ch	3	59	8	5	10	49	9	41
25 mercr	s. Maixent	ciel c. vent ch.	3	59	8	5	11	13	10	55
26 jeudi	Trans. s. Hil.	ton. pluie. c. n.	4	0	8	5	11	38	soir	
27 vendr	s. Irénée	tr.- beau. vent	4	0	8	5	matin		1	14
28 sam.	s. Léon *vig. j.*	tr.-b. vent	4	1	8	5	0	5	2	20
29 7 *D.*	*s. Pierre et s. P.*	très-beau chaud	4	1	8	5	0	34	3	25
30 lundi.	Com. de s. Paul	tr.-beau. vent	4	2	8	5	1	6	4	27

Replantez pendant ce temps ciboules, échalottes, poireaux, ognons d'automne, choux-raves, choux-fleurs à grainer, endives. On récolte dans ce mois les graines de choux, cresson, cerfeuil, pimpernelle, roquette, épinards, bourache, pois, fèves.



JUILLET. (*Le Lion*).

N. L. le 1. à 1 h. 39' du soir.
P. Q. le 12, à 2 h. 32' du soir.
P. L. le 19, à 6 h. 12' du matin.
D. Q. le 26, à 3 h. 29' du mat.
Périgée de la lune, le 18.—Apogée, le 31

Du 1 au 31 les jours diminuent de 55 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois.*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couc. de L.*
1 mardi	s. Cybard	ciel néb. as. b.	4 2	8 5	matin	soir
2 mercr	Visitat. N.-D.	frais, très-beau	4 3	8 4	2 22	6 13
3 jeudi	Oct. de s. P. P	beau ciel néb.	4 3	8 4	3 10	6 58
4 vendr	Transl. s. M.	c. couv. as. b.	4 4	8 4	4 3	7 37
5 sam.	s. Tranquillin	c. néb., ton., v	4 5	8 3	5 0	8 11
6 8 *D*.	ste. Macrine	pluie ton. grêl.	4 6	8 3	6 1	8 40
7 lundi	s. Martial	pluie assez b.	4 6	8 2	7 4	9 5
8 mardi	s. Amand	très-beau c. n.	4 7	8 2	8 8	9 29
9 merc.	ste Victoire	très-b. tr.-ch.	4 8	8 1	9 12	9 52
10 jeudi	ste. Félicité	tr.-b. vent ch.	4 9	8 1	10 18	10 15
11 vendr	s. Benoist	ciel c., assez b.	4 10	8 0	11 25	10 39
12 sam	s. Gualbert	ton. et pluie	4 11	7 59	soir	11 7
13 9 *D*.	S. *cœur* s. Silas	tr.-b. tr-chaud	4 12	7 58	1 46	11 40
14 lundi	ss Savin et Cy.	tr.-beau c. c.	4 13	7 58	2 59	matn
15 mardi	s. Bonnavent.	ciel n. tr.-b.	4 14	7 57	4 10	0 20
16 mercr	s. Généroux	très beau	4 15	7 56	5 16	1 9
17 jeudi	s. Alexis	très-beau vent	4 16	7 55	6 15	2 08
18 vendr	s. Frédéric	très-beau vent	4 17	7 54	7 5	3 17
19 sam.	s. Vinc. de Paul	tr.-b. vent	4 18	7 53	7 45	4 34
20 10 *D*.	ste Marguerite	tr.-beau, v.	4 19	7 52	8 18	5 54
21 lundi	s. Victor	très-beau	4 21	7 51	8 47	7 14
22 mardi	ste Marie-Mad.	ton. très-beau	4 22	7 50	9 15	8 32
23 mercr	s. Apollinaire	pluie vent vio.	4 23	7 49	9 41	9 48
24 jeudi	ste Christine C.	as. b. ciel néb.	4 24	7 48	10 8	11 0
25 vendr	s. Jacques	tr.-b. ciel n.	4 25	7 46	10 36	soir
26 sam.	ste Anne	très-beau ton.	4 27	7 45	11 6	1 15
27 11 *D*.	ste Marthe	tr.-b. gr. chaud	4 28	7 44	11 41	2 18
Evènemens de Paris, des 27, 28 et 29 Juillet 1830.						
28 lundi	s. Christophe	très-beau ch.	4 29	7 43	matin	3 16
29 mardi	s. Loup	ciel n. as. beau	4 30	7 41	0 21	4 9
30 mercr	s. Ignace	c. c. as. beau	4 32	7 40	1 7	4 56
31 jeudi	s. Germain	pluie tempête	4 33	7 38	1 59	5 38

On greffe en écussons toutes sortes d'arbres fruitiers, et principalement ceux à noyau. Au commencement de ce mois, on tond tous les arbustes, ainsi que les bordures, comme if, cornouiller, buis, etc. On recueille les graines de navets, pois, fèves, céléri. radis cresson.



AOUT. (*La Vierge*)

N. L. le 3, à 7 h. 34' du mat.
P. Q. le 10, à 10 h. 50' du s.
P. L. le 17, à 1 h. 26' du s.
D. Q. le 24, à 6 h. 36' du s.
Périg. de la lune, le 15.—Ap., le 27.

Du 1 au 31 les jours diminuent de 22 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois.*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couc. de L.*
1 vendr	s. Pierre ès-lien	ciel néb. pluie	4 34	7 37	matin	soir
2 sam.	s. Etienne	brume ciel b.	4 36	7 36	3 54	6 45
3 *12 D.*	Invent. s. Et.	pluie, ciel couv	4 37	7 34	4 56	7 11
4 lundi	s. Dominique	ciel c. assez b.	4 38	7 33	6 0	7 34
5 mardi	N.-D des Neig.	très-beau	4 40	7 31	7 5	7 58
6 mercr	Trans. de N.S.	très-beau	4 41	7 29	8 10	8 22
7 jeudi	s. Xiste, pape	pluie tempête	4 42	7 28	9 16	8 46
8 vendr	s. Justin	ciel couv. pluie	4 44	7 26	10 25	9 12
9 sam.	s. Romain	pluie v. ton. pl.	4 45	7 25	11 35	9 42
LOUIS-PHILIPPE Ier, Roi des Français le 9 août 1830.						
10 *13 D.*	s. Laurent	ciel. c. ton. pl.	4 47	7 23	soir	10 18
11 lundi	ste Suzanne	ciel couv. beau	4 48	7 21	1 54	11 1
12 mardi	s. Junien	as. b. ciel couv	4 49	7 19	3 1	11 53
13 mercr	ste Radégonde.	ciel c. très-beau	4 51	7 18	4 2	matin
14 jeudi	s. Eusèbe *v. j.*	assez beau c. n.	4 52	7 16	4 54	0 56
15 vendr	l'ASSOMP.	tr.-b. tr. chaud	4 54	7 14	5 36	2 9
16 sam.	s. Roch	tr.-b. gr. chaud	4 55	7 12	6 14	3 26
17 *14 D.*	s. Mammès	tr-beau vent	4 56	7 10	6 47	4 47
18 lundi	ste. Hélène	très-beau, vent	4 58	7 9	7 15	6 6
19 mardi	s. Louis, év.	très-beau	4 59	7 7	7 42	7 23
20 mercr	s. Bernard	ciel néb. chaud	5 1	7 5	8 9	8 38
21 jeudi	s. Chantal	tr.-b. très-ch.	5 2	7 3	8 37	9 51
22 vendr	st. Symphorien	tonn. sans pluie	5 3	7 1	9 7	10 59
23 sam	s. Filbert	tr.-b. très-ch.	5 5	6 59	9 41	soir
24 *15 D.*	s. Barthélemi	très-beau c. n.	5 6	6 57	10 20	1 6
25 lundi	s. Louis, roi	pluie ciel néb.	5 8	6 55	11 4	2 2
26 mardi	s. Gelais	c. c. assez b.	5 9	6 53	11 54	2 52
27 mercr	s. Césaire	beau	5 11	6 51	matin	3 36
28 jeudi	s. Augustin	ciel couv.	5 12	6 49	0 48	4 13
29 vendr	décol. de S. J	ciel couv. pluie	5 13	6 47	1 47	4 45
30 sam	s. Fiacre	pluie ciel néb.	5 15	6 45	2 48	5 14
31 *16 D.*	s. Ovide	frais, beau.	5 16	6 43	3 51	5 40

Vers la fin de ce mois, on sème toutes les laitues et endives d'hiver, ognons, épinards, carottes de printemps, scorsonnère, mâches, navets, radis, raifort. Lorsque les pommes d'artichaut sont recueillies, on coupe le plus bas qu'on peut les montans ou tiges qui ont porte.



SEPTEMBRE. (*La Balance.*

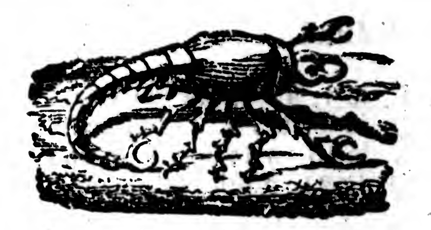
N. L. le 1, à 9 h. 44' du soir.
P. Q. le 9, à 5 h. 33' du matin.
P. L. le 15, à 10 h. 23' du soir.
D. Q. le 23, à 0 h. 35' du soir.

Périgée de la lune, le 12.—Apogée, le 24.

Du 1 au 30 les jours diminuent d'une heure 42 minutes.

Jours du mois	*Noms des Saints.*	*Jours du mois*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couc. de L.*
1 lundi	s. Avit	frais très-beau	5 18	6 41	matin	soir
2 mardi	s. Lazare	frais très-beau	5 19	6 39	6 0	6 28
3 mercr	s. Grégoire	beau, ciel néb.	5 21	6 37	7 7	6 52
4 jeudi	s. Gilles	très-beau	5 22	6 35	8 15	7 18
5 vendr	s. Marcel	frais beau.	5 23	6 33	9 26	7 47
6 sam	s. Polycarpe	pluie. ciel couv	5 25	6 31	10 36	8 20
7 17 *D.*	s. Aristide	très-beau	5 26	6 29	11 45	9 0
8 lundi	*Nativité N. D.*	gel. bl. as. beau	5 28	6 27	soir	9 49
9 mardi	s. Cloud	beau ciel couv.	5 29	6 25	1 51	10 47
10 mercr	s. Omer	pluie ciel néb.	5 30	6 23	2 45	11 53
11 jeudi	s. Nicolas Tol.	ciel c. as. beau	5 32	6 20	3 31	matin
12 vendr	ste Rosalie	c. néb. ass. b.	5 33	6 18	4 10	1 6
13 sam.	s. Corneille	pl. c. c. vent	5 35	6 16	4 43	2 23
14 18 *D.*	Ex. ste. Croix	très-beau, vent	5 36	6 14	5 13	11 41
15 lundi	s. Nicomède	très-beau	5 38	6 12	5 41	4 58
16 mardi	s. Jean Chrys.	très-beau vent.	5 39	6 10	6 8	6 13
17 mercr	s. Cyprien 4 T.	très-beau vent.	5 41	6 8	6 36	7 27
18 jeudi	s. Achard	pluie ciel couv.	5 42	6 6	7 6	8 38
19 vendr	s. Eustache 4 T.	ciel couv. pluie	5 43	6 3	7 39	9 47
20 sam.	s. Janvier 4 T.	très-beau	5 45	6 1	8 16	10 55
21 19 *D.*	s. Mathieu	très-beau	5 46	5 59	8 59	11 50
22 lundi	s. Maurice	très-beau	5 48	5 57	9 47	soir
23 mardi	ste Thècle	ciel couv.	5 49	5 55	10 39	1 30
24 mercr	s. Emmeran	pluie vent ton.	5 51	5 53	11 35	2 9
25 jeudi	s. Firmin	pluie	5 52	5 51	matin	2 43
26 vendr	ste Justine	assez beau pl.	5 53	5 49	0 35	3 13
27 sam.	s. Côme s. Da.	pluie	5 55	5 46	1 37	3 40
28 20 *D.*	s. Céran	ciel couv. a. b.	5 56	5 44	2 41	4 6
29 lundi	s. Michel arch.	pluie	5 58	5 42	3 47	4 31
30 mardi	s. Jérôme	ciel couv. as. b	5 59	5 40	4 54	4 55

Replantez touffes d'oseille et choux pour l'hiver. Si les chaleurs sont tempérées comme elles doivent l'être, on met en terre toutes sortes de plantes vivaces, comme hysope, lavande, thym. C'est aussi la saison de tondre, pour la seconde fois, les bordures des jardins.



OCTOBRE. (*Le Scorpion*).

☉ N. L. le 1, à 11 h. 8' du m.
☾ P. Q. le 8, à 11 h. 40' du m.
● P. L. le 15, à 10 h. 6' du m.
☽ D. Q. le 23, à 8 h. 21' du m.
☉ N. L. le 30, à 11 h. 51' du s.

Pér. de lune, le 8.—Ap. le 1r et 22.

Du 1 au 31 les jours diminuent d'une heure 44 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints*	*Prédictions du mois.*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couch. de L.*
1 mercr	s. Remi	très-beau.	6 1	5 38	matin	soir
2 jeudi	les Anges gar.	très-beau ch.	6 2	5 36	7 12	5 49
3 vendr	s. Léger	tr.-b. tr-chaud	6 4	5 34	8 24	6 22
4 sam	s. François	tr-beau. chaud	6 5	5 32	9 35	7 1
5 20 *D.*	ste Flavie	très-beau ch.	6 7	5 30	10 44	7 47
6 lundi	s. Bruno	tr.-beau, chaud	6 8	5 27	11 46	8 42
7 mardi	ste Foi	tr-beau, chaud	6 10	5 25	soir	9 45
8 mercr	ste Brigite	brouil. pluie.	6 11	5 23	1 30	10 53
9 jeudi	s. Denis	ciel couv. pluie	6 13	5 21	2 10	matin
10 vend.	ste Rosa	ciel couv.	6 14	5 19	2 43	0 7
11 sam	s. Alfred	c. n. tr.-beau.	6 16	5 17	3 13	1 24
12 21 *D.*	s. Venant	très-beau	6 17	5 15	3 42	2 40
13 lundi	s. Donatien	très-beau	6 19	5 13	4 9	3 54
14 mardi	s. Gérand	très-beau	6 20	5 11	4 36	5 7
15 mercr	ste Thérèse	très-beau	6 22	5 9	5 4	6 19
16 jeudi	s. Gal., abbé	tr-beau ciel n.	6 23	5 7	5 36	7 28
17 vend.	s. Cerboney	brume c. c.	6 25	5 5	6 12	8 34
18 sam.	s. Luc	t.-b. t.-c. ton.	6 26	5 3	6 53	9 36
19 22 *D.*	s. Savinien	ciel néb. tr.-b.	6 28	5 1	7 39	10 33
20 lundi	s. Caprais	très-beau.	6 29	5 0	8 29	11 22
21 mardi	ste. Ursule	ciel couv. pluie	6 31	4 58	9 24	soir
22 mercr	s. Hilarion	ton. v. v. pluie	6 33	4 56	10 23	0 41
23 jeudi	s. Benoist	pluie	6 34	4 54	11 24	1 13
24 vend.	s. Magloire	pluie	6 36	4 52	matin	1 41
25 sam.	s. Crépin s. C.	pluie	6 37	4 50	0 26	2 7
26 23 *D.*	s. Calixte	ciel c. tr.-doux	6 39	4 48	1 30	2 31
27 lundi	s. Evariste	bru. as. b. v. f.	6 41	4 47	2 35	2 55
28 mardi	s. Simon	g. b. as. b. v. v	6 42	4 45	3 42	3 21
29 mercr	s. Narcisse	très-beau	6 44	4 43	4 53	3 48
30 jeudi	s. Lucain	brume c. néb.	6 45	4 42	6 5	4 19
31 vendr	s. Quentin *v. j.*	ciel couv.	6 47	4 40	7 18	4 57

On sème mâches, raiponces, roquette : on peut planter les arbrisseaux, tels que myrte, buis, romarin et autres arbres ; aussi toutes bordures qu'on veut faire à neuf ou changer de situation. Il faut mettre en serre orangers, citronniers, figuiers et tous les arbres ou plantes auxquels le froid est nuisible.



NOVEMBRE. (*Le Sagittaire*).

☽ P. Q. le 6, à 6 h. 24' du soir
● P. L. le 14, à 1 h. 4 du m.
☾ D. Q. le 22, à 4 h. 35' du m.
◎ N. L. le 29, à 11 h. 51' du m.

Périgée de lune, le 3.—Ap., le 24.

Du 1 au 30 les jours diminuent d'une heure 19 minutes.

Jours du mois.	*Noms des Saints.*	*Prédictions du mois.*	*lever du S*	*couc du S*	*lever de L.*	*couch de L.*
1 sam.	LA TOUSS.	ciel couv.	6 49	4 38	matin	soir
2 24 *D.*	*les Morts*	c. c. petite pl.	6 50	4 37	9 36	6 35
3 lundi	s. Hubert	pluie assez b.	6 52	4 35	10 36	7 37
4 mardi	s. Charles	gel. bl. tr.-b.	6 53	4 33	11 27	8 47
5 mercr	s. Léonard	glace .v. brume	6 55	4 32	soir	10 0
6 jeudi	s. Florent	brume assez b.	6 57	4 30	0 46	11 14
7 vendr	s. Mathurin	pluie, vent vio	6 58	4 29	1 17	matin
8 sam.	stes. Reliques	pluie vent viol.	7 0	4 27	1 45	0 29
9 25 *D.*	s. Charles Bor.	gl. gel. b. t.-b	7 1	4 26	2 11	1 42
10 lundi	s. Léon	gl., gel. b. b.	7 3	4 25	2 38	2 54
11 mardi	s. Martin	ciel néb. tr.-b.	7 5	4 23	3 5	4 4
12 mercr	s. René	gelée bl. beau	7 6	4 22	3 35	5 13
13 jeudi	s. Stanislas	glace ciel couv	7 8	4 21	4 9	6 20
14 vendr.	s. Maclou	ciel c. ass. beau	7 9	4 19	4 47	7 24
15 sam.	s. Eugène	pluie	7 11	4 18	5 30	8 22
16 26 *D.*	s. Eucher	beau c. c. pluie	7 12	4 17	6 20	9 14
17 lundi	s. Agnan	brouil. très-b.	7 14	4 16	7 14	10 0
18 mardi	s. Mandé	assez beau plui.	7 16	4 15	8 11	10 39
19 mercr	ste Elizabeth	c. c. vent pluie	7 17	4 13	9 10	11 12
20 jeudi	s. Edouard	ciel couv. pluie	7 19	4 12	10 12	11 42
21 vendr	Présent. N. D.	pluie gib. grêle	7 20	4 11	11 15	soir
22 sam.	ste Cécile	assez beau	7 22	4 11	matin	0 33
23 27 *D.*	s. Clément	pluie vent viol.	7 23	4 10	0 18	0 56
24 lundi	s. Chrysogone	pluie v. v. gr.	7 25	4 9	1 23	1 20
25 mardi	ste. Catherine	pluie	7 26	4 8	2 31	1 45
26 mercr	s. Lin	pluie	7 28	4 7	3 41	2 14
27 jeudi	s. Juste	ciel c. petite p.	7 29	4 7	4 53	2 48
28 vendr	s. Eloi	pluie et vent	7 30	4 6	6 6	3 29
29 sam.	s. Saturnin *v j.*	ciel couv v.	7 32	4 5	7 18	4 20
30 1 *D.*	s. André *l'Av.*	brouil ciel c.	7 33	4 5	8 23	5 21

Lorsque les gelées commencent, il faut couvrir, avec la litière ou feuilles d'arbres qui sont à préférer, les plants d'artichauts, poirée, céleri pas entièrement, mais à mesure que le froid augmente. On arrache de terre les provisions d'hiver; tels sont les scorsonnères, carottes, panais, choux rouge et betteraves qu'on transplante dans la serre.



DÉCEMBRE. (*Le Capricorne*).

☽ P. Q. le 6, à 3 h. 2' du mat.
● P. L. le 13, à 6 h. 52' du s.
☾ D. Q. le 21, à 11 h. 37' du s.
● N. L le 28, à 11 h. 2' du s.

Pér de lune, le 1er et 29—Apo. le 16

Jusqu'au 22 les jours décroissent de 10' ils croissent ensuite de 6'

Jours du mois.	Noms des Saints.	Prédictions du mois.	lever du S	couc du S	lever de L.	couch. de L
1 luundi	s. Eloi ste Flor.	gelée bl. c. c.	7 34	4 4	matin	soir
2 mardi	s. François Xa.	très-beau	7 36	4 3	10 7	7 15
3 mercr	ste. Fulgence	br. ciel couvert	7 37	4 3	10 47	9 1
4 jeudi	ste. Barbe	gelée bl. ciel c.	7 38	4 3	11 20	10 17
5 vendr	ste Julienne	ciel couv.	7 39	4 2	11 49	11 31
6 sam.	s. Nicolas	ciel couv.	7 41	4 2	soir	matin
7 *2 D.*	s. Ambroise	pluie, ciel cou.	7 42	4 2	0 43	0 11
8 lundi	*Concep. N.-D.*	glace giv. beau	7 43	4 1	1 9	1 55
9 mardi	ste. Eléonore	glace, neige	7 44	4 1	1 38	3 1
10 mercr	ste. Abre vierg.	gl. neige vent	7 45	4 1	2 10	4 11
11 jeudi	ste. Valère	glace brume b.	7 46	4 1	2 46	5 15
12 vendr	s. Delphin	gl. gel. bl. c. n	7 47	4 1	3 27	6 11
13 sam.	ste. Luce	brouil. ciel cou.	7 48	4 1	4 13	7 8
14 *3 D.*	s. Fortunat	continuation	7 49	4 1	5 5	7 56
15 lundi	s. Fuscien	ciel c. assez b.	7 49	4 1	6 1	8 39
16 mardi	s. Zéphirin	glace très-beau	7 50	4 2	7 0	9 11
17 mercr	s. Honorat 4 T.	très-beau	7 51	4 2	8 1	9 44
18 jeudi	s. Lazare	assez beau	7 52	4 2	9 3	10 11
19 vendr	s. Mesmin 4 T.	brume humide	7 52	4 3	10 5	10 37
20 sam.	ste. Adélde 4 T	gl. ciel couv.	7 53	4 3	11 9	11 1
21 *4 D.*	s. Thomas	glace ciel couv.	7 53	4 3	matin	11 29
22 lundi	s. Gatien	gl. gel. bl. b.	7 54	4 4	0 13	11 48
23 mardi	s. Pancrace	glace as. beau	7 54	4 5	1 20	soir
24 mercr	ste. Victoire *v. j*	gl. ciel couv,	7 55	4 5	2 29	0 41
25 jeudi	NOEL	ciel couvert pl.	7 55	4 6	3 40	1 20
26 vend.	s. Etienne	ciel couvert d.	7 55	4 7	4 52	2 8
27 sam.	s. Jean. ap. év.	ciel c. pluie	7 56	4 7	6 0	3 0
28 *D.*	ss. Innocens	glace gel. br.	7 56	4 8	7 2	4 5
29 lundi	ste. Colombe	assez beau, v.	7 56	4 9	7 57	5 19
30 mardi	s. Sabin	pluie, assez b.	7 56	4 10	8 42	6 37
31 mercr	s. Sylvestre	gelée bl. beau	7 56	4 11	9 19	7 57

Dans les fortes gelées, on transporte dans un lieu de sûreté les endives qu'on plante en motte, en les couvrant de sable. C'est le temps de palisser les espaliers et de tailler les arbres, pourvu qu'il n'y ait ni gelée ni neige. C'est à l'entrée de ce mois que les jardiniers doivent achever de serrer et de couvrir ce qui n'a pu l'être au mois précédent.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 19 janvier.
Les Cendres, 5 février.
Pâques, 23 mars.
Les Rogations, 28, 29 et 30 avril.
Ascension, 1[er] mai.
Pentecôte, 11 mai.
La Trinité, 18 mai.
La Fête-Dieu, 22 mai.
1[er] Dimanche de l'Avant, 30 novembre.

QUATRE-TEMPS.

Février, 12, 14 et 15.
Mai, 14, 16 et 17.
Septembre, 17, 19 et 20.
Décembre, 17, 19 et 20.

ARTICLES PRINCIPAUX du CALENDRIER POUR 1845.

Nombre d'or...........	3	Indiction romaine........	3
Epacte.................	XXII	Lettre dominicale........	E.
Cycle solaire...........	6		

MARÉES — 1845.

Phases de la Lune.	Dates.	Syzygie. h. m	Hauteur de la Marée.	Phases de la Lune.	Dates.	Syzygie. h. m	Hauteur de la Marée.
N. L.	8 janv.. a	7 22 m.	1,03	N. L.	4 juil.. a	4 39 s.	0,75
P. L.	23	2 29 s.	0,84	P. L.	19	6 12 m.	1,04
N. L.	6 févr....	6 45 s.	1,05	N. L.	3 août..	7 34 m.	0,82
P. L.	22	6 56 m.	0,95	P. L.	17	1 26 m.	1,08
N. L.	8 mars..	6 46 m	1,02	N. L.	1 sept..	9 44 s.	0,91
P. L.	23	8 28 s.	1,01	P. L.	15	10 23 s.	1,05
N. L.	6 avril...	7 50 s.	0,93	N. L.	1 oct...	11 8 m	0,97
P. L.	22	7 21 m.	1,02	P. L.	15	10 6 m.	0,96
N. L.	6 mai....	10 7 m.	0,82	N. L.	30	11 51 m.	0,99
P. L.	21	4 8 s.	1,00	P. L.	14 nov...	1 4 m.	0,85
N. L.	5 juin...	1 17 m.	0,75	N. L.	29	11 51 m.	0,99
P. L.	19	11 27 s.	1,00	P. L.	13 déc...	6 52 s.	0,68
				N. L.	28	11 2 s.	1,03

Le soleil et la lune, par leur attraction sur la mer, occasionnent des marées qui se combinent ensemble et qui produisent les marées que nous observons. Les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Les marées de 1845 seront peu considérables, sauf celles du 8 févr., du 19 août et du 17 sept.

FOIRES DES DEUX-SÈVRES.

Absie, le lundi-gras, le jeudi s., le 20 de chaque mois. Foires d'accueillage le 1er dimanche de juin et sept. *marc. le dim.*

Airvault, le lundi-gras, le lundi de la Passion, le lundi des Rogations, le lendemain de la St.-Pierre, 1er lundi d'août, 1er et dernier lundi de septembre, le lundi avant la Toussaint, et le lundi avant Noël. *mar. le jeudi.*

Arçais, le 25 mai et le 25 sept.

Ardin, 12 mai et 9 novembre.

Argenton-Château, 22 fév. 3e samedi de mars, 23 avril, 20 mai, 2 juillet, 13 août, 2 sept., 1er samedi et 28 d'octobre, le sam. après Noël. *mar. le sam.*

Argenton-l'Eglise, *ballade* ou foire champêtre le dimanche qui est avant le 29 septembre.

Aubiers, les, 1er mars, le jeudi de la semaine de la Passion, le 25 mai, 1er août et 3 novem.

Augé, 19 janv., 9 fév., 13 mars, 25 juillet.

Azay-Brûlé, 24 août et 18 oct.

Azay-sur-Thoué, 1er mardi de mai et celui après la St.-Martin.

Beaussay, lundi des Rameaux, 1er lundi de juin, 11 sept., 10 nov.

Beauvoir-sur-Niort, 4e samedi de janv., fév., juin, sept., nov. et décemb. *marché le samedi.*

Béceleuf, le lundi avant la St.-Maurice, le lundi après la St.-Luc, lundi après le 24 avril, et lundi avant la St.-Jean-Baptiste.

Bernegoue, 22 juillet.

Boismé, 25 mars, 19 mai, 16 sept.

Bonneuil-aux-Monges, 24 juin et 6 août.

Bougouin, comm. de Chavagné, 6 jan., 1er mars, 15 avril, le lundi de la Pentecôte, 1 et 25 octobre.

Bressuire, le second jeudi de chaque mois, excepté celles de St.-Jacques et de Saboureau, qui continuent d'être les 26 juil. et 27 août. *marché le jeudi.*

Brioux, le jeudi après le 13 janv., le 2e jeudi du mois de fév., le 2e jeudi du mois de mars, le jeudi après les Rameaux, le 2e jeudi du mois de mai, le 2e jeudi du mois de juin, le 4 juillet, le 10 août, le jeudi avant le 21 sep., le 28 octobre, le 2e jeudi de nov. le 2e jeudi de décembre.

Brûlain, 20 janvier.

Busseau, le, 6 fév., 26 avr., 15 août

Celles, 17 janvier, les mercredi avant la Madeleine, avant la St.-Michel et avant Noël. *Marc. le mercr. Nouveau marc. pour le bétail* le premier mercr. de chaque mois. Les assemblées pour les mules, les 4 fév. et 5 mai de chaque année.

Cerisay, 1er lundi de chaq. mois. *marché le lundi.*

Cersay, marché tous les dim.

Champdeniers, 15 jan., le sam. avant la mi-carême, la veille des Rameaux, le 28 mai, 22 août, le samedi après le 8 sept., le samedi après la St.-Martin et le 19 déc. *marché le samedi.*

Chapelle-St.-Laurent, la, 12 janv., 1er lundi de carême, mardi de Pâques, 11 juin et août, 1er oct., 2 nov. et 21 déc. *marché le jeudi.*

Pitié, même com., vendr. avant les Rameaux, mardi de la Pente., 1er mardi de juillet, 9 sept.

Charzay, commune de Mazières, 6 mai et décembre.

Châtillon, 25 janv., lundi après la Mi-Carême, 3 mai, der. vend. de mai, 29 juin, 22 juil., 3e vendr. d'août, 14 sept., 3e vend. d'oct.,

11 novembr., 27 décembre.
Chef-Boutonne, 23 avril, 26 juin, 31 octob., 24 déc., et les onze autres le second samedi de chaque mois. (juillet excepté).
Chenay, le 22 août, le 14 sept. et 19 octobre.
Cherveux, 17 janv., 22 fév., les mardi après Pâq. et la Pentecôte, 29 juin, 1er août, 29 sep. *m. le v.*
Chiché, le 1er mardi de févrer, avril, août, octobre et décemb. et le samedi avant la Pentecôte.
Chizé, 3 fév, 3e mercr. de mars, 1er mai, 3e merc. d'août, 11 oct. et 10 déc. *marché le mercredi.*
Coulon, 16 janv., 13 fév, 27 mars, 24 avril, 15 mai, la veille de la Fête-Dieu, la veille de la Ste-Macrine, 6 sept., 17 oct. et 16 nov.
Coulonges-sur-l'Autise, le 1er mar. de chaq. mois. *m. le mar.*
Couture-d'Arg., le 7 de ch. mois, marché le mercr. de chaq. sem.
Crèche, la, commune de Breloux, le 11 janv. et le vend. de la semaine de la Passion. *m. le mar.*
Crolour, com. de S.-Coutant, le 22 juin, le mer. avant la S.-Mathieu
Faye-l'Abbesse, 13 fév., 26 mars, 22 mai, 28 août, 5 déc.
Fonblanche, commune d'Exoudun, 10 octobre.
Fors, 9 et 29 septembre.
Fosses, les, 13 août.
Foye-Monjault, la, lundi après la Pentecôte et le 25 octobre.
Frontenay, 9 janvier, 3 février, 9 mars, mardi après Pâques, 4 mai, 29 juin, 20 juil., 16 août, 15 sept., 21 oct., 11 nov., 20 décembre. *marché le mercredi.*
Genneton, le jour de l'Ascension, 3e dimanche de sept. (Foires champêtres ou ballades).
Grand-Prissé, 24 juin.
Gourgé, 2e mardi des mois d'avril, août et octobre.
Laforêt, 23 avril, 9 mai, 6 août et décembre.
Lezay, 20 janv., 1er lundi de car., le lundi après la mi-carême, 30 avril, 8 juin, 1 et 29 sept., 30 oct., 30 nov. et 21 décembre.
Louzy, le dim. après le 12 juin.
Mothe-St.-Hérayе, la, le 1er jeudi de chaque mois, le mardi après la mi-carême. *m. le jeudi.*
Magné, le 1er dimanche après le 6 juillet et 8 septembre.
Maisonnais, 21 septembre.
Massais, diman. après le 16 août.
Mauzé, 1er mer. de chaque mois, 1er dimanche de juin. — Foire d'accueillage le 2e dimanche de sept. *marché jeudi et dimanche*, assemblée le 4me dim. de juin.
Mazières, 8 janv., 10 mars, 24 mai, et jeudi après la St. Michel.
Melle, 18 janvier, 11 et 22 fév., le mercr de la 2e semaine de carême et celui de la semaine de la Passion, 25 av., 28 juin, 1er et 31 août, 8 nov., 1er samedi d'oct. et de déc. *m. le vend.*
Menigoute, 16 avril, 24 juin, 30 août et 7 novembre.
Moncoutant, le 2e lundi de fév. 31 mars, 1er mai, 19 juin, 2e lundi de juil. et sept. et 25 nov.
Mougon, 24 juin et 29 août.
Moutiers-s.-Chantemerle, 4 janv., 19 mrs, 25 mai, 22 juin. 23 juil., 25 août, 15 sep., 4 oct. 11 nov.
NIORT, 6 févr., 7 mai, le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, 6 octob., 30 nov. *marché le jeudi.*
Saint-Martin, assemblée-ballade, le dimanche après la St.-Jean.
Neuil, 5 janv., mardi avant le mardi-gras, 15 avril, mai et juin et 7 sept. *marché le vend.*
Oyron, 9 mai, 4 octo., 8 nov. *marché le lundi*
Pamproux, merc. des cendres et après la Passion, 26 avril, lundi avant la Fête-Dieu, 22 sept., 11 et 16 nov., 4 déc. *marc. le lund*

Ballade le 1er dimanche de juin.
Périgné, 2e mardi de janvier, mars, avril et septembre.
Prahecq 22 janv., 22 fév., le lundi après la mi-carême, 6 août, 14 sept., 18 oct., 25 nov. et 21 décembre.
Rigny, assemblée-ballade le 3e dimanche de mai.
Sauzé-Vaussais, le 1er jeudi de chaque mois, 3 fév., le jeudi après la Fête-Dieu, 30 août, 19 novembre. *marc. le jeudi.*
Secondigny, le 2e vend. de carême, 15 mai, 30 juin, 16 août, 29 sept., dern. lundi d'oct., 11 déc., le lend. de la Quasimodo.
Sepvret, dernier mardi de mai, l'octave de la Fête-Dieu, 7 sept.
Saint-Jean, 24 juin.
St.-Varent, 25 mars, 18 juin et sept., 8 déc. Assemblée d'accueillage le 29 septembre.
St.-Clémentin, 5 avril, 1er mai, 2 août, 14 novembre.
Saint-Georges-de-Rex, 25 mars et 20 sept.
Saint-Jouin, 24 fév., 1er juin, 22 août, 9 sept., 24 oct. *m. le sam.*
St.-Hilaire-la-Palu, 9 de ch. m.
St.-Loup, 13 janv., 11 juin, 25 août et 25 nov. *m. le sam.*
Saint-Liguaire, le lundi de Pâques, 28 juin et 9 octobre.
St.-Maixent, le 2e samedi de jan., et fév., le 1er lundi de carême, le 1er sam. d'av., 1er mai, second sam. de juin, juil., août et sept., 28 oct., le 2e samedi de nov. et le 6 déc. Foires aux poulains les 12 janv., 4 et 23 fév. et 14 mars. *marché le samedi*
St.-Martin-de-Sanzay, assemblée-ballade le dernier dim. d'avril.
Saint-Maxire, le 3 novembre.
Ste.-Néomaye, 13 janv., 24 fév., 21 av. 11 juin, 21 sep. et 13 nov.
Saint-Pompain, 7 janv., 1er mai, le lundi de la Pentecôte, 11 juin et novembre.
Saint-Romans, le lundi-gras, le lundi avant la mi-carême, le lundi de Pâques, le vend. avant la Pentecôte, 23 juin et 14 août, 28 sept., 2 nov., 26 déc.
St.-Symphorien, le dim. après la Pentecôte et après le 22 août.
Thenezay, 23 janv., 25 avril, le mardi d'après la Pentecôte, 25 juillet, 29 sept., 11 nov.
Thorigné, le lundi de la Passion.
Thouars, 7 janv., le 1er jeudi de mars, 15 av., 1er vendredi de mai, 8 juin, 22 juillet, 9 et 29 sept., 18 oct., 30 novemb. *marché le vendredi*
Tillou, 5 janv., le jour du mardi-gras, le mar. de Pâq., 9 oct. 11 n.
Vasles, 13 février, 15 mai, 13 août et 28 novembre.
Vautebis, trois semaines avant le carnaval, lundi après la mi-carême, vendredi après Pâques, 4e lundi après le dimanche de Quasimodo, le lendemain de la Pent., 20 août, 2 oct. et 9 nov.
Vernoux, 1er mardi de ch. mois.
Villiers-en-P., 1er janv. et 29 oct.

Marchés de ce département.

Le lundi, à Mauzé, Oyron, la Chapelle-Saint-Laurent, Pamproux, les Aubiers, Mazières et Cerizay.
Le mardi, à Coulonges, Lezay et Périgné.
Le mercredi, à Celles, Frontenay, Parthenay et Chizé.
Le jeudi, à Airvault, Bressuire, Brioux, la Mothe-st.-Héraye, Niort et Sauzé.
Le vend., à Châtillon, Cherveux, Moncoutant, Secondigny, Thenezay, Thouars, Vautebis, Melle
Le samedi, à Argenton-Château, Beauvoir, Champdeniers, Chef-Boutonne, St.-Maixent, St.-Loup, et St.-Jouin-les-Marnes.

FOIRES DE LA VENDÉE.

FOIRES A CHIENS. — *Bourbon-Vendée, les deuxièmes lundis de Mai et de Juillet.*

Aizenay, 1er lundi de ch. mois.
André-d'Ornay, st., 1er décem.
Angles, 1er juin, 1er juillet, 1er août, 25 septembre.
Apremont, 16 fév., 10 mars, 19 avril, 16 mai, 29 septembre.
Avrillé, 14 mai, 30 juin, 4 août, 3 novembre.
Bazoges-en-Paillers, 3e vendredi d'avril et juin.
Bazoges-en-Pareds, 1er lundi d'avril et de novembre.
Beaufou, lundi après l'Ascens. et lundi avant la Saint-Jean.
Beaulieu-s.-Bourbon, 18 janv., 15 mars, 27 avril, 18 mai, 20 juin, 16 août, 21 sept., 11 nov., 26 décembre.
Beauvoir, deuxième jeudi d'avril, dernier jeudi d'août, 1er jeudi d'octobre et de novembre.
Belleville, dernier vend. de mars, mai et juin et le 3 novembre.
Benet, 1er lundi avant Pâques, 24 juin, 4e mardi d'août, 29 sept., 31 oct., 11 déc.
Bouin, 2e lundi de mai et juill.
Bourbon-Vendée, 2e lundi de chaque mois.
Bourneau, 2e lundi de novem.
Bournezeau, premier mardi de chaque mois.
Breuil-Baret, 4e mardi d'avril, 1er lundi de juin et juillet.
Bruffière, la, l'une au bourg, le 1er jeudi d'avril, et l'autre, au hameau de St.-Symphorien, le 22 août.
Caillère, la, 2e mardi de janv., mars, avril, mai et novembre.
Chaise-le-Vicomte, la, 3e mardi de mrs, avril, mai, juin, sep. et nov.
Chaise-Giraud, la, 1er mars, 7 avril, 15 mai, 1er juin, 17 juil., 1er merc. de sept. et 7 nov.
Chaillé-les-Marais, 3e lundi d'avril et de septembre.
Challans, 2e mardi de mai, le 2e lundi de sept. et le lendemain.
Chantonnay, 2e jeudi de janv. fév., mars, avril, mai et juin.
Châtaigneraye, la veille des Rameaux, 1er samedi de mai, 3e samedi de juin, et sept., 1er sam. de nov., dern. sam. de déc.
Chavagne-en-Paillers, 17 janv.
Christophe-du-Ligneron, st., 11 avril et 3 novembre.
Coëx, 25 janv., 1er mardi de mai et 13 septembre.
Commequiers, 1er merc. de sept.
Copechagnière, la, 18 octobre.
Cyr-Talmondais, st, 15 av. 10 août
Epesses, les, 1er vend. de mai.
Essarts, les, 3e merc. de ch. m.
Ferrière, la, 2e samedi de mai.
Flaive, ste., 11 mai et 10 juin.
Flocelière, la, 1er mardi après Pâques et 2e mardi de juin.
Florence, ste., 2e merc. de ch. m.
Florent-des Bois, st., dern. mardi de mars et de septembre.
Fontaines, 2e lundi de mars, avril, mai, juin, septembre, et déc., 4e lundi d'oct.
Fontenay-le-Comte, 31 janv., 25 mars, 24, 25 et 26 juin, 2 et 3 août, 11 et 12 octobre.
Foussais, 2e merc. de jan., mars, mai et nov. (1er dim. de juin, assemblée gagerie).
Fulgent, st., 4e mar. de mars, juin
Garnache, la, 3 fév., 25 mars, 1er lundi de mai, 30 juin, 16 août, 15 sept., 12 nov.
Gaubretière, la, 1er vend. de fév., de mars, avril et mai.
Gemme-la-Plaine, ste., 1er mai, 22 juin, 10 sept., 11 novemb.
Georges, st., le 22 avril.
Gervais, s., 8, 9, 10, 11 et 12 juin
Gilles, st., le 16 avril, 20 juin

24 août, et 23 septembre.
Grandes-Landes, le 10 août.
Gué-de-Velluire, le, 2e lundi de janvier, juillet et novemb.
Herbiers, dern.er merc. de ch.e ms.
Herbergement, l', le 1er merc. de chaque mois.
Hermenault, l', 1er lundi de mai et 1er jeudi de novembre.
Hermine, ste., 2e vend. de fév., avril, mai, juin, sept. et 1er vend. de décembre.
Hilaire-des-Loges, st., 1er lundi de Pâques et 3e jeudi d'octobre.
Hilaire-de-Talmont, s., 15 sept.
Jaudonnière, la, le 4e jeu. de mrs, mai, août, sept., oct. et nov.
Langon, le 4e lundi de fév., avril et sept., 3e lundi de mai.
Laurent-la-Salle, st., le 3e mardi d'avril et d'août.
Laurent-sur-Sèvre, st., 22 déc.
Lucs, les, 25 novembre.
Loge-Fougereuse, le 1er mercr. de sept. et oct.
Longeville, 23 août et 12 sept.
Luçon, le 3 fév., 21 mars, 23 mai, 5 juil., 16 août, 9 sep., 25 nov.
Maillé, 3e mercredi d'avril et premier mercredi d'octobre.
Maillezais, 4e vend. de mars et d'août, 1er lundi de juin.
Mareuil, 2e jeudi de mars, mai, juin, sept, et oct., 21 nov.
Mesmin, st., 4e jeudi de nov.
Michel-en-l'Herm, st., 21 avril, 19 juin et 29 sept.
Michel-le-Cl, s. dern. lundi de sept
Michel-Mont-Mercure, st., 3e lundi de janvier, fév, mars, avril, mai, juin, juillet, août, sept., oct., nov. et décembre.
Monsireigne, dernier vendredi d'avril et de mai.
Montaigu', dern. jeudi de ch. m.
Mortagne, 2e mardi de janv., 1er mardi de Carême, 1er mardi d'après Pâques, 1er mardi d'apr. la la pentelôte, 2e mardi de juil., 25 août, 28 oct. et 2e mardi de déc.
Mothe-Achard, 1er jeudi de ch. m.
Mouchamps, le 25 nov.
Mouilleron-en-Pareds, le 1er merc. de jan., fév., mars, avril, mai, juin et déc. et 4e merc. de sept.
Mouilleron-le-Captif, 24 juillet.
Moutiers-les-Mauxfaits, le dern. lundi de chaque mois, excepté juin et juillet le 3e lundi.
Nieuil-sur-l'Autise, le 2e mardi de janvier, juin, août, et nov. et le 3e mardi d'avril.
Noirmoutiers, 19 mars, 20 août.
Notre-Dame-de-Riez, lundi de la semaine sainte, 1er jeudi d'octobre et 1er lundi de décemb.
Olonne, le 29 octobre.
Ouimes, 4e merc. de janv., mars, mai, sept. et nov.
Palluau, 2e jeudi de ch. mois.
Paul-Mont-Penit, st, 30 avril.
Pierre-du-Chemin, st., 3e jeudi de fév., avril, mai, juin, août, septembre et décembre.
Poiré-sous-Bourbon, le, 2e mardi de mars, mai et sept.
Pouillé, 1er merc. de mai.
Pouzauges, 1er jeudi de ch. m.
Puibelliard, le lundi de la mi-carême, le lundi après Pâques. et après la Pent. et le 26 décemb.
Rocheservière, le 2e mardi de janvier, février, mars, avril, mai, novemb. et 29 septembre.
Sables-d'Olonne, les, 7 décemb.
Salertaine, 20 juil. d. lund de mai.
Saint-Jean-de-Mont, 20 avril, 20 sept., 20 nov.
Soullans, dernier mer. de ch. m.
Talmont, 20 mars, av., mai, 9 oct
Thouarsais, 2e mardi de sept.
Tiffauges, 1er lundi de ch. mois.
Vandrennes, le troisième vendredi de mars et mai.
Venansault, 1er samedi de mai.
Vix, 3e lundi de mars et dernier mercredi de mai.
Vouvant, le 2e jeudi de fév., mars, mai, juin, août, sept. et dé.
Le 3e dim. de mai assem-gagerie.

FOIRES DE LA VIENNE.

Angles, 3 mai, 11 et 26 juin, 14 sept., 2 et 28 oct. et 17 déc. marché le lundi.
Angliers, les lundi de Pâques et de la Pentecôte.
Anxaumont, le 5 mai.
Archigny, 30 mars, avril, mai et 20 juin.
Availles-Limousine, 1er merc. de chaque mois; celles de mai et juin au 9; 18 fév. mars, avril, 25 nov.
Avanton, 18 nov.
Ayron, jeudi de la Fête-Dieu, 27 septembre.
Beaumont, 27 avril, 15 août.
Bonnes, lundi de la Pentecôte.
Bonneuil-Matours, le 24 de chaque mois, mardi de Pâques, excepté av. et sept; m. le lundi.
Bouchet, 3 juin.
Champagné-s.-Hilaire, 1er lundi de ch. mois, 19 juin; *m. le lundi*.
Chapelle-Molière, le 19 septem.
Chasseneuil, le 9 septembre.
Charroux, 1er samedi de chaque mois, 1er mars, 3 mai, 14 juin, 11 juillet, 9 août 2 jours, 14 sept., 17 oct.; *marché le samedi*.
Châtain, le troisième lundi de chaque mois, le jeudi-saint et lundi de la Pentecôte.
Château-Garnier, le 22 fév., 22 mars, 22 avril, 22 mai, 29 juin, 1er août, 22 sep. et oct., 28 déc.
Château-Larcher, 23 janv., 25 avril et juin, 14 sept.
Châtellerault, le 1er jeudi de ch. m., sauf sep., et le lundi après la St-Roch; *m. les mar., jeudi et dim.*
Chaunay, le 3e lundi de jan., fév., mars, avril, mai, sept., le lundi de Pâques; *marché le lundi*.
Chauvigny, 2e samedi de chaque mois. marché le samedi.
Cheneché, 22 janv., 1er mardi de janv., fév., 22 mai, 25 juin, 31 août, 2e mardi de septembre, 20 décembre; *marché le mardi*.
Chiré, 22 juin.
Civray, 1er mardi de chaque mois, 17 janv., lundi avant la mi-carême et avant la Pentecôte, 30 juin, 2 oct. et 13 novemb. marché le mardi.
Comporté, le mardi de la semaine de la S-Mathieu, 7 oct. 6 et 21 nov
Couhé, 2e merc. de chaque mois, le mercredi-gras, le 1er lundi de carême, le mercredi saint, 1er mai, le mercr. avan la St.-Barnabé, le lundi avan la St.-Martin et le mercred après Noël: marché le jeudi.
Coulonges-les-Hérolles, 29 mars, juin, juillet, août, sept. et oct.
Croutelle, 22 mai et 24 août.
Cursay, cant. des Trois-Moutiers, 1er av., 20 mai, 21 juin, 9 nov.
Curzay, près Lusignan, 24 fév., le mardi de Pâques, le 3 déc.
Dissay, le 30 juin.
Esgne, comm. d'Iteuil, le 1er fév., 14 avril et 12 déc.
Gençay, dern. jeudi de chaq. m., 1er lundi de carême, 3 mai, lundi avant la St-Jean; *mar. le jeudi*.
Jourdain (l'Isle), 19 de ch. mois, *marché le vendredi*.
Jaulnay, le jour des cendres, le lendemain de Pâques, le 2 juin, 2 nov; *marché le mercredi*.
Jazeneuil, le lendemain de l'Ascension, 11 juin, 29 août, 15 nov.
Joussé, le 2e lundi de chaque mois, 24 juin et 29 août.
Latillé, le lundi avant la mi-carême, le lundi-saint, le dernier lundi d'avril et lundi avant la St.-Jean, le lundi avant la St.-Barthélémy, le lundi avant la St.-Mathieu, dernier lundi d'oct., 1er lundi de décembre; *marché le lundi*.
Lencloître, 1er lundi de chaque

mois. marché le lundi.
Lésigny, 22 fév., mars, mai, juin et septembre.
Ligugé, le 24 janvier, 10 nov. et lundi de la Pentecôte
Lisant, 22 janv., 6 juin, 13 août et 25 nov.
Loudun, le mardi avant la mi-carême et avant le 14 avril, le mardi après le 8 mai (cette foire dure trois jours), le mardi après le 11 juin, le mardi après le 25 août, 14 sept., 12 oct., le mardi après le 15 nov. marché les mardi et samedi.
Lusignan, le 1er mercr. de chaque mois, celles d'avril et sept. (dites 1re et 3e de la Fond-de-Cé), 22 fév., le lundi avant la Pentecôte (dite 2e et principale de la Fond-de-Cé), 30 juin, 22 juillet, 1er août, 13 oct. et nov., 22 déc.
Lussac-le-Château, 15 de chaque mois, 6 juin.
Marnay, 16 juin, 1er sept. et jour de Saint-André.
Mauprevoir, 16 de chaque mois, 27 mai, juin et août.
Migné, 10 fév., 26 av., et 27 juil.
Mirebeau, jeudi après la mi-carême, 22 juillet, 25 août, 30 novembre. Il y a en outre 6 marchés foires pour les bestiaux de toute espèce, le 1er mercr. de janv., février, mai et juin, 3e merc. de sept. et oct. marc. les mercr. et samedi.
Mondion, 28 janv., 10 mars, 21 juillet et août, 11 et 28 nov.
Montamisé, 21 mai, 6 oct.
Moncontour, 22 janvier, 2 mai, 29 juin, 24 août, 22 sept. 23 nov.
Montmorillon, le 25 de ch. m.
Mont-Louis, commune de Jardres, 18 juin, 12 nov., 27 déc.
Mont-Vinard, commune de Nouaillé, mardi de Pâques.
Montoiron, 8 février, 8 avril, 8 octobre, 15 décembre.
Monts. 25 janvier. 2e lundi de carême, le dernier samedi de mai, le samedi après le 25 août, 4 oct., 1er samedi de déc.
Morthemer, 1er novemb. et déc.; *marché le mercredi.*
Monts-en-Couhé, le mardi de la Pentecôte, 13 août.
Neuville, le vendredi-saint, 24 juin, 16 août.
Nieul-l'Espoir, 18 fév., 13 juin, 29 août, 22 nov; *marché le merc.*
Ormes, les, 26 janv., 18 sept.
Oyré, 12 déc.
Paisay-le-Joly, 13 mars, 18 av., 13 sept. et 21 déc.
Payré, 7 septembre.
Persac, 7 des mois d'avril, mai, juin, juillet et août, 9 sept., 7 oct. et nov.
Plumartin, 17 janvier et mars, 26 avril, 17 mai, juin, juillet, sept. et nov.; *marché le mercredi.*
Poitiers, 5 janv., le jour de la mi-carême (8 j.), 16 mai. (8 j.), 24 juin, 30 août, 18 oct. (St-Luc), 8 j.; *marché les mardi, jeudi et sam.*
Queaux, 13 janvier, 1er mai, 18 août, 11 novembre.
Quinçay, le dimanche avant la Saint-Michel.
Romagne, 11 août.
Roche-Posay, la, 9 janv., fév. et mars, 10 avril, mai, juin, juillet, août, sept. et octobre, 9 nov. et déc.; *marché le mardi.*
Rouillé, 2e vend. de janv. et déc., et le 11 sept.
St.-Christophe, mardi de Pâques.
St.-Claud, (commune de la Chapelle-Molière), les 7 et 21 sept.
Saint-Cyr, le 10 août.
Saint-Georges, 23 avril.
Saint-Gervais, le 22 janv., 28 mai, 26 sept.; *marché le mercr.*
Saint-Julien-Lars, 12 septembre.
Saint-Léger, canton des Trois-Moutiers, le lundi de la Pente-

côte, 25 sept.
St.-Léger-la-Palu, 1, 16 et 29 oct. 14 et 28 nov.
S.-Martin-Lars, le lundi de Pâq., 1er juin, 17 août et 23 nov.
Saint-Maur, commune de Sissé, 2e lundi après la Saint-Jean.
Saint-Maurice, 21 sept.
St.-Sauvant, le samedi après le 15 de fév., avril, sept. et nov., ou le 15 lorsqu'il arrivera un samedi; *marché le samedi.*
St.-Savin, 1er vend. de ch. mois.
Ste-Radégonde-en-Gâtine, le 12 mai, 4 juin, 5 juillet, sept.
Sanxay, samedi avant le mardi-gras, le samedi saint, 23 avril, 8 juin, 10 août, 21 sept., le samedi avant la Toussaint, 30 novembre, samedi avant Noël.
Scorbé-Clervaux, 15 avril, mai, juin, juillet, oct., nov. et déc.
Sommières, lundi de Pâques, 15 avril, le mardi avant l'oct. de la Fête-Dieu, 9 sept. et oct.
Thuré, 29 juin.
Trimouille, la, 8 des mois de janv., fév., mars, avril, nov. et déc.
Trois-Moutiers, les, 1er février, 1er mai, 10 août, 1er oct.
Usson, 28 mars, avril, mai, juin, août et sept.
Valence, le lundi d'avant la St.-Luc, le lundi avant le 21 déc.
Verrières, 23 de chaque mois, excepté déc.; *marché le lundi.*
Vicq, 6 janv., 17 avril et oct.
Vigeant, le, 14 juillet, 13 août, 7 sept.; *marché le jeudi.*
Villedieu, la, 27 avril, 16 nov.
Vivone, 3e samedi de janvier, février, mars (si le mardi-saint n'est pas dans ce mois), le mardi-saint (s'il tombe en mars), le 3e samedi d'avril, mai, juin, juillet, août, 29 sept., le lundi avant la Toussaint, le 3e samedi de novembre et décembre; *marché le samedi.*
Vouneuil-sous-Biard, 8 mars, 13 aout.
Vouneuil-sur-Vienne, lundi de Pentecôte, 8 déc.
Vouillé, 1er jeudi de janv., 5 mai, 3 juin, 4 septembre, 31 octobre; *marché le jeudi.*

FOIRES DE LA CHARENTE.

Aigre, le 1er jeudi de janv. fév. mars, mai, juillet, août, sept. oct. et déc. 24. 25 et 26 juin.
Alloué, le 23 de chaque mois.
Amant-de-Boixe, st, 14 févr., avril, juin, août, oct. et déc.
Ambleville, le dr. merc. de c. m.
Angeau, st., le 5 de chaque mois.
Angoulême, le 15 de chaq. mois, le 24 mai et du 1er au 8 nov.
Ansac, 4 janv., avril, juil., et oct.
Anville, 3 de chaque mois.
Aubeterre, le 1er samedi de chaq. mois, et le 24 juin et juillet.
Aunac, le 16 de chaque mois.
Brilhac, 27 de chaque mois.
Brossac, le 2e sam. de chaq. mois. le 8 septembre.
Baignes, 2e merc. de chaq mois.
Barbezieux, 1er mardi de ch. mois. et le lundi et le mar. de Pâques.
Beaulieu, 18 de chaque mois.
Benest, 19 de chaque mois.
Blanzac, les 9, 10, 11 mai et août, et le 1er samedi de chaq. mois.
Berneuil, 4e jeudi de chaq. mois
Bors-de-Montmoreau, le 25 avril, 6 juillet, 1 août et 8 octobre.
Bourg-Charente, 24 avril et juin.
Bouteville, 6 fé., août, oct. et nov. lundi de Pâques et de la Pentc.
Brigneuil, 25 janvier, avril, oct. et novemb., 7 des autres mois.
Cellefrouin, 9 de chaq mois.
Chabanais, 17 j. et le 5 des aut. m.
Chadurie, le 17 des 6 1ers mois.

Chalais, le 1er lundi de c. mois, le lendemain des cendres; le merc. de Pâques ; le mardi de la Pentecôte, 22 juil., 24 août, 29 septembre et 28 octobre.
Champagne-Mouton, le 7 de ch. m
Champniers, le dern. dimanch. de chaq. mois.
Charmant, 20 mars, avril, mai, juin, juillet, et août.
Charras, 9 janv. mars, mai, juil. août et octobre.
Chasseneuil, le 22 de chaq. mois.
Châteauneuf, 16 de chaque mois.
Chatignac, 17 février, avril, juin, août, octobre et déc.
Chazelle, le 1er lundi de ch. mois.
Cherves, 28 mars, 28 mai, 28 août
Claud, st., 28 de chaque mois.
Cognac, les 8, 9 et 10 mai et nov., 2e samedi de chaque mois.
Confolens, 23 août, et 12 des autres mois.
Combiers, 24 de ch. mois.
Cybard-le-Pegrat, st., le 29 mai.
Cybardeaux, st., le 13 février, avril, juin, août, oct. et déc.
Dirac, 25 mars, mai, juillet, septembre, novembre.
Deviat, le 3e vend. de chaq. mois.
Dignac, 28 janvier, mars, mai, juin, juillet, août, octobre.
Etagnac, 31 janvier, mars, août et 30 nov.
Eutrope, st., 28 avril.
Germain-sur-Vienne, st., le 8 de chaque mois.
Gurat, 27 mai, 1er vend. de carême et le lundi après le 16 août.
Gourville, 21 févr., mars, mai, juin, juillet, août et octobr.
Hiersac, le 12 de chaque mois.
Jarnac, 5, 6 et 7 mai et sept. et le 5 des autres mois.
Jauldes, 29 avril, juin et août.
Jurignac, le 26 de chaque mois.
La Couronne, 25 juin et dernier jour des autres mois.
Lapéruze, 23 de chaque mois.
Lavalette, 2e sam. de chaq. mois.
Laurent-de-Céris, st., 5 janv., 8 juin et 14 des autres mois.
Les Pins, le 2 de chaque mois.
Lesterps, le 24 de chaque mois, le 22 juillet et le 29 août.
Mainfonds, 3 mars, avril, mai.
Mannot, 25 de chaque mois.
Manles 25 de ch. mois et 24 mars et septemb. deux jours.
Marcillac-Lanville, 11 de ch. mois.
Marthon, 3 fév., vendredi-gras, et le 21 de chaque mois.
Massignac, 20 de chaque mois.
Même, st., 29 août.
Mérignac, 2 février, avril, juin, août, oct. et décembre.
Montboyer, lundi de Pâq. de la Pentec., le lendemain de Noël, 22 sep. 3e jeudi de juin, juil. août.
Montbron, 1er de chaque mois.
Montchaude, 19 mars, avril, mai, juin, juillet et août.
Montembœuf, 27 de chaq. mois.
Montignac, 6 de chaque mois.
Montmoreau, le 1er mercredi de chaque mois et le 18 octobre.
Mouthiers, 8 avril, mai, juin, juillet, août et sept.
Nanteuil, 8 de chaque mois.
Nersac, le 22 de chaque mois.
Paizay-Naudouin, 1er de ch. mois.
Passirac, le 2e jeudi de chaq. mois.
Péreuil, 22 mars, avril, mai, juin, juillet et août.
Pont-Sigoulant, comm. de la Péruse, le 19 sep., 26 oct. et 27 nov.
Pranzac, le 12 de chaque mois.
Raix, le 17 de chaque mois.
Rochefoucault, la, le 24 janv., 22 fév., 2 avril, les 10, 11 et 12 juin, 10, 11 et 12 sept., 4 décemb. et le 10 de chaque mois.
Rouffiac, 25 février, mars, avril, mai et juin.
Rouillac, le 27 de chaque mois.
Roullet, le 23 de chaque mois.
Roumazières, 18 sept., 27 oct. et 27 novembre.
Ruffec, le 23 de ch. m. et le 11 juin.

Saint-Fort, 2e mar. de fév., mars, avril, mai, juin, août et nov.
Salles-Lavalette, le 1er mardi de de chaque mois et le 11 nov.
Segonzac, le 1er de chaq. mois.
Sers, le 26 de chaque mois.
Severin, st, le 1er lundi de juil.
Suris, le 16 de chaque mois.
Torsac, le 29 mars, avril, mai, juin, juillet et août.
Turgon, 20 sept., 27 oct. et 27 nov.
Tusson, le 9 de chaque mois.
Vars, 19 de chaque mois.
Verteuil, 27 sept. et 30 des aut. m.
Vibrac, le 30 août.
Villefagnan, 24 de chaque mois.
Vitrac, 3 de chaque mois.
Vallier, s., 3e mardi de ch. mois.

FOIRES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Aigrefeuille, 1er mardi de janvier, mars, 30 avril, août, nov. et premier lundi de septembre.
Aignant, st., 1er samedi de fév., avril, juin, août, oct. et déc.
Andilly, 3e samedi de juin et premier lundi d'octobre.
André-de-Lidon, st., 2e vendredi de chaque mois.
Archiac, le 1er jeu. de chaq. mois.
Arvert, 31 mai, le samedi qui précède le 3e lundi d'août.
Aulnay, 4e lundi de chaque mois, excepté en juin où elle est le 18.
Aumagne, 29 juin et 25 août.
Ozillac, 24 août.
Authon, 4e lundi d'avril, mai, août, sept. et novembre.
Balans, 24 fév., avr. juin et août.
Beauvais, 2e jeudi de janvier, mars, avril, mai, août et nov.
Bedenac, 4e mer de juil. et août.
Benon, 2e mardi de janvier et 4e mardi d'octobre.
Beurlay, 1er jeudi de mai et août.
Blanzac, 22 mai.
Boisredon, 22 novembre.
Bonnet, st, dernier lundi d'avril mai, juin, juillet, août, sept., octobre et novembre.
Boresse-et-Martrou, 4e mardi d'av. mai, juin, juillet, août et sept.
Bourgneuf, le mardi de Pâques, 29 août, 4e samedi de nov.
Breuil-Magné, lundi de la Pent
Brie-sous-Mortagne, 2e mardi de juin et août.
Brizambourg, 1er jeudi de fév., avril, juin, août, oct. et déc.
Bussac, 1er mardi de mai, juin, juillet et août.
Champagnolles, 4e mardi de chaque mois.
Chaniers, 3e mar. de juin et d'août
Château (le) île d'Oleron, 1er lundi de mai et sept. et le lundi de Pâques.
Chérac, 6 janvier, le lendemain de Pâques, 24 juin, 2 nov.
Chevanceau, 4e lundi de ch. mois.
Ciers-du-Taillon, st., 3e mardi de mai, juin, juill., août, sept. et oct.
Ciré, premier lundi de mars, mai, août, 10 oct. et 22 déc
Clérac, 3e mercr. d'avril, mai, juin, juillet, août et sept., 3e mardi de janv. fév. mars, oct. nov. et déc. (à Caillères).
Corme-Royal, 2e mercredi de mars et mai, 25 août et 2 nov.
Courçon, 1er samedi de février, avril, juin, août, octob. et déc.
Cozes, 1er mer. de chaque mois.
Cravans, dernier mardi d'avril, juin et septembre.
Croix-Chapeaux, 25 mars.
Dampierre, 11 juin.
Denis, st., Ile d'Oleron, le dim. après le 9 octobre.
Dolus. 1er lundi de déc. 30 nov.
Dompierre (la Rochelle), 1er sept. et lundi de la Pentecôte.
Dompierre (Saintes) premier vendredi de juin.
Ebéon, 8 octobre.
Ecoyeux, 2e jeudi de février

mai, août et novembre
Epaux, les, commune de Meursac, le mardi de Pâques et le deuxième mardi de septembre.
Esnandes, 1er lundi de mai.
Fontaine-Chalendray, 3e mardi de janvier, mars, avril, juin, août et novembre.
Fontaine-d'Ozillac, 1er lundi d'avril, mai, juin, juillet, aout, et septembre.
Fort, st., 2e lundi de ch. mois.
Fouilleux (le), 1er vend. d'avril, mai, juin, juil., août et sept.
Fouras, 1er lundi de mai et sept.
Gemozac, 3e vend. de ch. mois.
Genis, st., 2e jeudi de ch. mois.
Georges, st., 23 avril et août.
Georges-de-Coteaux, st, 23 avril, 25 août.
Gua, 1er mardi d'avril et 10 août, 4e lundi de février et juillet.
Jarne, la, le 8 septembre.
Jarie, la, le lundi de Pâques, 22 juillet et 11 nov.
Jean-d'Angély, st., 22, 23 et 24 juin, et le 3e samedi des autres mois.
Jean-d'Angle, st., 1er mardi de février, 24 juin et le 3e mardi d'août.
Jean-de-Liversay, st., 24 juin et 29 sept., les 2e jeudi de fév., mars, avril, mai et novembre.
Jonzac, 2e vendredi de chaque mois, et lundi après le 16 juill.
Just st., 16 août et 4e lundi de mars et mai.
Lalaigne, dernier samedi d'août et de décembre
Laleu, 2e samedi d'août.
Laurent-de-la-Prée, s., le dim qui suit le 15 août.
Léoville, 3e mardi d'avril, mai, juin juillet, août et septembre.
Lhoumeau, 22 mai.
Lonzac, 3e mercr. de chaq. mois.
Loulay, 4e merc. de mars, 1er merc. de mai, 3e merc. de sept. et 4e mercredi de novembre.
Maigrain, st., 2e lundi d'avril, mai, juin, juillet, août et sept.
Marans, 1er mardi de fév. avril, juin, septembre et novembre.
Marennes, 3e jeudi de chaque mois.
Matha, le 2 de chaque mois.
Mirambeau, dernier samedi de chaque mois.
Montendre, 11 juin et novemb. et 3e jeudi des autres mois.
Montguyon, 1er mercredi de ch. mois.
Montlieu, 2e mardi de ch. mois.
Mornac, 3e lundi de mars, mai, juin, juillet, août et octobre.
Mortagne, 1er jeudi de mai et sept. 2e samedi de mars, mai et nov.
Muron, 6 aout.
Nancras, 1er jeudi de janv., mars, mai, juillet, septembre et nov.
Néré, premier mardi de mars, avril, septembre et nov.
Neuvic, le 19 de chaque mois.
Nieuil-le-Viroul, 2e mercredi d'avril, mai, juin, juillet, aout, septembre et 20 novembre.
Nieuil-sur-Mer, le dernier lundi d'aout.
Nuaillé, le 3e jeudi de chaque mois.
Ouen, st. 4e samedi d'août.
Ozillac, 24 aout.
Pérignac, 2e mardi de mars, avr. mai, juin, juillet et aout.
Pierre-d'Amilly, st. 2e lundi de sept.
Pierre, st., Ile d'Oleron, 29 et 30 juin et 21 novembre.
Pisany, 29 mars, juin, aout, nov.
Pons, le 14 août et le 1er samedi des autres mois.
Pont-l'Abbé, 3e lundi de chaq. mois, excepté juillet et nov.

Porchaire, st, 1er jeudi de mars et juillet
Rétaud, 3e mardi de mai, juillet sept. et novemb.
Rioux, 2e jeudi de janv.., mars, mai, juillet, sept. et décembre.
Rochefort, 4 mars, 11 juil. et nov. 2e jeudi de janv. fév. avril, mai, juin, août, oct., sept. et déc.
Rochelle, la, 15 mars, 1er juill. et 20 nov. (durent 5 jours).
Romain, st., le lundi de Pâques et de la Pentecôte.
Romegoux, 25 mars et 16 août.
Royan, 4e jeudi de chaque mois.
Saintes, 29 avril (durent 3 jours), et le premier lundi de chaque mois, excepté mai.
Salles, 1er jeudi d'août et de septembre, 8 décembre.
Saturnin-de-Séchaud, st., dernier vendredi de mars, juillet, septembre et novembre.
Sauvant., st., 1er vend. de déc.
Saujon, 2e lundi de ch. mois.
Semussac, le lundi de Pâques.
Sauveur-de-Nuaillé, st., 6 janv., 25 mars, lundi de la Pentecôte, 2 sept. et 2e mercr. de juin.
Savinien, st., 4e samedi de chaque mois et le 3e de juin.
Sornin, st., 3e jeudi d'avril, sept.
Soubise, 4e jeudi de février, mai, août et novembre.
Surgères, 1er mardi de septemb. et le 3e mardi des autres mois.
Taillebourg, 2e vend. de févr., avril, mai, juillet, sept. et nov.
Taugon, premier lundi de mai, et dernier lundi de juillet.
Tesson, 4e lundi de mars, juin, septembre et décembre.
Thairé, 2e merc. d'avril, 20 sept.
Thomas-de-Cônac, st., premier lundi d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.
Thors, 15 avril, 12 juin et juill.
Thou, 29 juin.
Touches, 23 septembre.
Tonnay-Charente, 4e lundi de février, avril, juin, août, oct., et déc. Grands march. aux bœufs et chev. les 4es mercr. de janv., mars, mai, juillet, sept. et nov
Tonnay Boutonne, 2e lundi de janv., fév., mars, av., mai, juin, juil., août, sept. et décembre.
Tremblade, la, 1er vendredi de février, mai, aout et nov.
Trojan, st., 25 aout.
Varaise, 2e mardi de mai et aout.
Vaux, 25 mars et 11 octobre.
Vergné, 4e jeudi de juillet.
Vérines, 2e jeudi d'aout.
Villeneuve-la-Comtesse, le mardi avant le dimanche des Rameaux. Marché le vendredi.
Xandre, st., marché le mercredi.

FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Arrondissement d'Ancenis.

Ancenis, le 1er jeudi de chaque mois, Mi-carême, 11 juin, 2 juil. 30 novemb.
Saint-Herblon, 18 avril, 21 juil.
Mésangé, 22 juillet.
Oudon, 18 mai, 11 novembre.
Ligné, 10 mai, 15 juillet, 1er oct.
Couffé, 1er lundi après le 29 juin
St-Mars-la-Jaille, 23 avril, 8 juin, 29 août, 13 décemb.
Le Pin, 17 septembr.
St-Sulpice-des-Landes, 20 mars, 29 novemb.
Vritz, 1er mai.
Bonnœuvre, 2 juin.
Mouzeil, 12 avril.
Joué, 25 mai, 6 juin, 26 juil., 2 octobre.
Panecé, 3 fév., 1 août.
Riaillé, 1er mardi de chaque mois, 30 avril, 25 août et 29 septemb.
Teillé, 19 juin.
Trans, 18 novemb.
Belligné, 22 mai, 9 août.
Varades, 28 févr., 17 avril, 15

mai, 17 juin, 1 sept., 3 nov

Arrondissement de Châteaubriant.

Châteaubriant, 14 sep., 1er mercredi après la Trinité et 1er mercredi après la Toussaint.
Les Touches, 1er mai.
Derval, le vendredi après la Mi-Carême, 10 octobre.
St-Aubin-des-Châteaux, le mardi qui suit le 14 septemb.
Sion, le mardi des Rogations, 29 sept., 1er mardi de juillet.
S.-Vincent-des-Landes, 22 juil.
Auverné (Petit), 11 juin.
Chapelle-Glain, 25 juin, 29 sept.
St-Julien-de-Vouvantes, 26 mars et 28 août.
Issé, 3 février.
Meilleraie (la), 11 octobre.
Moisdon, 1 juin.
Grand-Auverné, 15 juillet.
Héric, 11 mai, 11 août, 25 sept.
Petit-Mars, 10 août.
Nort, 25 juin, 11 novembr., 1er vendredi de janv., févr., mars, sept., octob. et décemb.
St-Mars-du-Désert, 10 avril.
Abbaretz, 20 juillet.
Nozay, les lundis après la Chandeleur, les Rameaux, la St-Michel, et la Toussaint; la veille de la Pentecôte, le 1er août, le mardi après le 8 sept, le 26 nov.
Rougé, 29 juin.
Soulvache 1er mardi d'avr. et juin
Erbray, le lundi qui précède le 15 août.

Arrondissement de Nantes.

Nantes, 3 février, 15 mars, 25 avril, 25 mai, 16 juil., 2 sept. 1er, 2e, 3e et 4e sam. après la St-Gilles, 11 oct., 1er déc., et le lendemain des courses, pour les chevaux seulement.
Saint-Sébastien, 21 mai.
Saint-Herblain, 18 avril.
Chantenay, 6 septembre.
Aigrefeuille, le deuxième jeudi
Le Bignon, 1er mardi d'avril, 15 mai; — à Villeneuve, 6 mai, 25 juin.
Montbert-Geneton, 3mes mercredis d'avril, de mai et de juin, 23 juillet, troisièmes mercr. d'août, de sept., d'oct. et 13 nov.; — à Branche-Corbé, 10 août.
Vieillevigne, 20 janvier, 3es lundi de fév., mars, avril et septem., 9 mai, 3 novembr.
St-Aignan, 15 juin, 9 avril.
Bouaye, 18 avril, 3 septembre.
Bouguenais, 30 juin, le lundi qui précède l'Ascencion.
Brains, 10 mai, 11 août.
Saint-Leger, 14 avril.
Rezé, 30 avril, 25 juillet, 30 mars.
Carquefou, 13 avril, 22 juillet, 2 novembre.
Doulon, 25 mars, 24 décembre.
Sainte-Luce, 1er mars.
Mauves, 22 août et 10 octobre.
Chapelle-sur-Erdre, 11 avril.
Grand-Champ, 27 avril.
Orvault, le lendem. de la Pentecôte.
Sautron, 2 mai.
Treillières, 3 mai.
Clisson, le vendredi après la St.-Antoine, le lendemain de la Mi-Carême, le lendemain de l'Ascension, le vendredi après la Fête-Dieu, le vendredi après la Magdelaine, le vendr. après la St-Luc, le vendredi après la St-André, le 1er vendred. de sept.
Saint-Jean-de-Corcoué, 30 août.
Legé, 24 avril, 24 juin, 24 août.
Touvois, 22 janvier, 10 mai, le lendemain de la Trinité, 30 sep. au Val-de-la-Morière.
Chapelle-Basse-Mer, à Barbechat, mercredi après Pâques; à Saint-Simon, 16 août, 28 oct.
St-Julien-de-Concelles, 24 août.
Loroux, 3 février, 25 novemb., le 2e mardi de chaque mois.

de février, mars, avril et mai.
La Boissière, 3e lundi d'avril.
Machecoul, 26 avril, 25 juin, 15 sept., 19 octobr., 7 déc., 1er mercredi de mars
Saint-Même, 30 mars.
La Limousinière, 1er mai.
St-Philibert, 10 mars, 10 avril, 14 mai, 3 nov.
Saint-Colombin, premier mardi de février.
Chapelle-Heulin, 30 avril, le 1er jeudi de chaque mois.
Le Pallet, 29 septembre.
Vallet, le premier lundi de chaque mois, le lundi après la foire de St-Vincent-le-Montrevault, le lundi après la foire de la Mi-Carême de Montrevault; à la Regrippière, 15 août, 18 octobre.
Saint-Fiacre, 30 août, 2 nov.
Haie-Fouassière, 16 août.
Basse-Goulaine, 6 août.
Haute-Goulaine, 11 novembre.
Vertou, 4 févr. et 1er avril.

Arrondissement de Paimbœuf.

Bourgneuf, 3 mars, 13 août, 10 octob.
Chémeré, 30 juin.
Fresnay, 11 avril, 14 mai, 25 août, 29 octobre.
S-Hilaire-de-Chaléons, 30 mai.
S-Jean-de-Boiseau, le mercredi d'après Pàques, 15 novembre.
Sainte-Pazanne, 15 avril, 21 mai, 24 juillet
Pellerin, 5 avril, 15 août, 5 nov.
Port-Saint-Père, le mardi après la Pentecôte, le lundi après la Saint-Michel.
Rouans, 23 nov., 15 septembre.
Vue, 3 avril, 27 juil. et 21 août.
Arthon, 25 janv., 25 février, 1er mardi après le 25 mars, 2 mai, 11 juin et 22 septembre.
Saint-Michel, 30 septembre.
La Plaine, 15 mars.
Pornic, 15 juin, 2 septembre 15 octobre et 1er décembre.
Le Clion, 1er mars, 28 octobre.
Chauvé, 1er janvier, 3 fév. et 11 nov.
Frossay, 1er mars, 8 avril, 8 mai, 2 août, 9 sept., 30 octobr
St-Père-en-Retz, 13 janv., 15 février, 19 mars, 22 avril, le jeudi avant l'Ascension, le mercredi après la Pentecôte, 20 juillet, 20 août, 18 septembre, 29 octobr., 16 nov., 10 déc.
Saint-Viaud, 17 octobr.

Arrondissement de Savenay.

Savenay, le mercredi après le 22 janvier, la veille du Jeudi-Gras, la veille de la Mi-Carême, le mercredi après Pâques, 2e mercredi après la Pentecôte, le 4 juillet. 16 août, 14 septembre, 22 déc.; tous les mercr., depuis mars jusqu'à celui de juillet.
Bouée, 1er mai.
Cambon, 7 mai, 25 septemb.
Chapelle-Launay, 4 mai; à Blanche-Couronne, 9 octobre.
Lavau, le lundi qui suit le 25 août.
Malville, 26 mai.
Prinquiau, 28 septembre.
Blain, le jeudi après Pâques, 10 août, 4 octobre, 2 nov.
Bouvron, 10 mai, 7 août, 1er décemb.
Fay, 17 mars, 22 juillet, 28 août, 12 novembre.
Le Gâvre, 16 octobre.
Le Croisic, 22 septemb.; elle dure 8 jours.
Couëron, 7 et 23 août, 28 octob., au Port-Launay, 28 mars.
Cordemais, 20 avril, 12 août.
Saint-Etienne-de-Mont-Luc, 28 avril, 14 août, 12 nov., 27 déc.
Le Temple, le lundi après la Mi-Carême, 7 nov.
Vigneux, le lendemain de la Tri-

nité ; à la Paquelais, 18 nov.
Saint-Gildas, 26 avril, 12 mai, 4 septembre, 29 octobre.
Guenrouet, 19 mai, le mercredi d'après la Pentecôte, 25 juin.
Missillac, 22 juin, 1er août.
Severac, 15 mai.
Conquereuil, 25 mai, 25 août.
Marsac, 21 mai.
Masserac, 5 mai, 1 octobre.
Guérande, 2 janvier, 3 février, 1er mars, 11 et 25 avril, 18 mai, 20 juillet, 10 août, 3 septemb., 19 et 29 oct., 20 nov., 11 déc.
Saint-André-des-Eaux, 23 avril.
Escoublac, 14 mai, 22 août.
Mesquer, 26 août.
Piriac, 11 novembre.
Assérac, 24 juin, 9 et 30 sept.
Les Marais, 16 mai, 8 juin.
Herbignac, lundi d'après la Mi-Carême, 6 mai, 3 juin, près Saint-Liphard, 17 juin, 8 juillet, 26 novembre.
Montoir, 3 août, 15 octobre.
Saint-Nazaire, 30 avril, 15 sep.
Donges, le lundi qui suit l'Ascension.
Plessé, 2 mai, 11 juin, 22 sept., 11 octobre.
Avessac, 14 octobre.
Pontchâteau, 2e lundi d'avril, 11 juin, 22 juillet, 1er sept. le 1er lundi après le 2 novembre.
Besné, 29 avril.
Sainte-Reine, 8 mai.

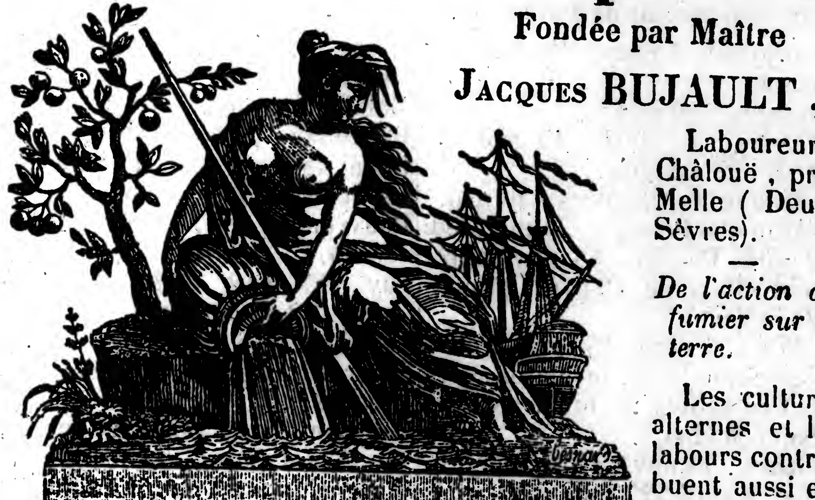
FOIRE NANTAISE — *Le jour de la foire Nantaise, 25 mai, à Nantes, sur le Champ-de-Foire, la Société académique du département distribuera des primes d'encouragement aux propriétaires des plus beaux chevaux entiers, des plus belles jumens, des plus beaux taureaux et des qlus belles génisses de race du pays.*

L'Agriculture Populaire,

Fondée par Maître

Jacques BUJAULT,

Laboureur à Châlouë, près Melle (Deux-Sèvres).



De l'action du fumier sur la terre.

Les cultures alternes et les labours contribuent aussi efficacement, et peut-être davantage que les fumiers, à l'amélioration d'un terrain. Aussi voyons-nous qu'une terre qui aura été épuisée par les plantes qu'elle aura produites, ne sera pas autant fécondée par les fumiers qu'on y portera, quelqu'excellens qu'ils soient, quepar de nombreux labours et une culture sarclée.

La raison en est que la terre, ainsi remuée, a successivement

exposé toutes ses parties à l'action des météores, qui y ont déposé une grande quantité des principes nutritifs les plus essentiels à la végétation des plantes, et qui ne se trouvent point dans les fumiers. Toutefois, nous ne disconvenons point que le fumier, dans une terre alternée et bien labourée, ne l'améliore et n'augmente de beaucoup sa fécondité, parce qu'il y a toujours dans ces sédimens grossiers des animaux et des plantes qui leur ont servi de nourriture, ou dans ceux des plantes mêmes qui se sont pourries, sinon des parties subtiles et volatiles qui sont l'âme de la végétation, au moins de celles qui forment le bois et les feuilles des plantes. D'ailleurs, ces mêmes sédimens grossiers du fumier, mêlés avec la terre, peuvent disposer ses molécules à recevoir et à retenir les parties végétales que l'air, les pluies et les autres météores, ainsi que le fluide électrique y auront apportés.

D'après ces remarques, on peut donc conclure que les fumiers ne sont pas la principale cause de la fécondité des terres, et que les plus riches fumures, sans l'action météorologique et les labours, n'auraient, même sur les meilleurs sols, qu'une puissance fort secondaire. Les terres produisent bien, par le moyen des fumiers, des plantes fortes et vigoureuses, chargées de bois, de feuilles et même de fleurs; mais pour les fruits, il n'en est pas de même. Comme la matière précieuse qui convient à la nutrition des germes ne se trouve pas en aussi grande quantité dans les fumiers que dans les eaux de pluie et autres météores, il arrive que ces plantes qui ont produit beaucoup de branches, de feuilles et de fleurs, ont très-peu de fruits.

Bien plus, ces fruits, qui viennent en très-petit nombre, n'ont jamais le degré de saveur et de bonté qu'on y trouverait autrement. On remarque comment tous légumes qui viennent à force fumier, dans les terres épuisées, ont bien moins de goût que les légumes qui croissent dans les terres qui ne sont jamais fumées, ou qui ne le sont que rarement, pourvu que ces terres soient de bonne qualité et bien exposées. Le vin nous en fournit une preuve bien convaincante: lorsqu'il est recueilli dans des terrains secs, maigres, graveleux, mais bien exposés, dans lesquels on ne porte jamais ou que très-rarement du fumier, s'il n'est pas si abondant en quantité, il est toujours bien supérieur en qualité à celui que l'on récolte dans des terres fortes et grasses.

Pourquoi ?... Parce que ces terrains secs et pierreux ne retiennent des pluies et des divers météores que les parties les plus spiritueuses, les plus balsamiques, tandis que les terrains gras et fertiles, par leur disposition naturelle, sans même être fumés, retiennent non seulement les différens sels, résultat de l'action météorologique, mais encore les portions les plus grossières qui errent dans l'atmosphère, qui ne peuvent donner au vin ce goût délicat, ce parfum qui plaît tant aux buveurs, bien que les produits en soient plus abondans.

Une preuve encore que les parties les plus météorisées sont celles qui procurent la plus grande fécondité aux terres, c'est

que, si un fumier reste long-temps exposé à l'air, il perd considérablement de sa qualité productive, et devient à la fin tout-à-fait sans vertu, parce qu'alors tout ce qu'il y a de meilleur en lui s'évapore insensiblement, et ne laisse plus qu'un marc grossier et inutile. Il est donc très-important d'enfoncer les fumiers, sitôt qu'ils ont été transportés dans les champs, si l'on veut qu'ils conservent toutes leurs bonnes qualités.

D'après ces principes, on conviendra qu'il est certaine méthode de fumer les terres qui sont très-défectueuses; par exemple: ceux qui font parquer les moutons dans les champs, et qui laissent sécher leur crotin avant de labourer la place, ne tirent pas tout le profit qu'ils pourraient trouver dans un pareil amendement s'il était mieux ménagé, et si l'on faisait pourrir avec ce crotin des pailles et des chaumes, comme cela se pratique en beaucoup de pays. Il en est de même de ceux qui, au lieu de ramasser leurs chaumes, les laissent périr dans les champs, ou les y font brûler. Ces deux manières sont également condamnables et désavantageuses à l'amélioration des terres. Dans le premier cas, le chaume qui pourrit peu à peu dans les champs, perd aussi peu à peu, par l'évaporation continuelle, tout ce qui s'y trouve de substance volatile, et il ne demeure à la terre qu'un sédiment sans qualité; dans le second cas, où l'on fait brûler les chaumes, la majeure partie, avec tout ce qu'il y a de plus subtil, passe avec la fumée dans l'air, et autant de perdu pour la terre qui l'a produit.

C'est donc à tort que l'on fait également brûler les gazons et les genêts, comme cela se pratique dans plusieurs cantons du département des Deux-Sèvres, et notamment dans ceux du nord. On ne peut rien faire de plus nuisible à l'agriculture; car par la combustion les parties les plus volatiles et les plus fécondantes se perdent dans les airs avec la fumée, et il ne reste plus qu'un sol dépouillé de tous ses principes fécondans. Au contraire, si on met ces gazons en tas et si on les laisse pourrir, ils fourniront à la terre un amendement qui la rendra pour long-temps féconde, par la raison que les particules volatiles et végétales y seront conservées. Il est bien vrai que ces *brûlis* procurent de suite une récolte assez abondante, mais la terre en reste, pour plusieurs années, frappée de stérilité. Nous ne pensons pas que l'on puisse balancer dans le choix de ces deux méthodes. Le docteur X...

DE CE QU'IL FAUT FAIRE

Pour conserver dans les étables et les écuries une continuelle salubrité, et des avantages qui résultent pour les animaux, d'un air pur et dégagé de tout miasme dangereux.

1° La pureté de l'air contribue à entretenir la santé et la vie des animaux, autant et peut-être davantage que la bonté des alimens et les soins de propreté. On voit bien rarement atteints de maladies les animaux bien nourris, bien soignés et qui *respirent un air pur*.

2° La plupart des maladies auxquelles les animaux sont expo-

sés doivent être regardées comme le résultat d'un air vicié ; et ce qui est plus funeste encore, c'est que ces maladies, une fois établies, passent facilement à l'état contagieux et même épizootique.

Si l'on n'a pas soin de renouveler de temps en temps l'air des étables, il se vicie, et les animaux n'ont plus qu'une respiration gênée, et courent le risque d'être asphyxiés.

L'animal asphyxié tombe dans un état de mort apparente, et si des secours ne lui sont pas promptement administrés, cette mort apparente se change en mort réelle.

Un moyen facile de connaître si l'air d'un lieu quelconque est vicié, c'est d'y introduire une bougie ou une chandelle allumée ; si elle pâlit, surtout si elle s'éteint, il n'y a plus de doute que l'air qui s'y trouve est mal sain et irrespirable. Cet air est si vicié quelquefois, qu'il affecte les yeux et le nez, et qu'il corrode jusqu'aux verres des vitres des étables et des écuries.

3° Ordinairement il règne dans les étables deux espèces d'air, également insalubres et nuisibles aux animaux comme aux hommes qui le respirent ; l'un puant et lourd rampe à la surface du sol, l'autre léger, s'élève jusqu'au plancher.

4° Il existe plusieurs cantons dans le département des Deux-Sèvres où l'usage des habitans est, l'hiver, et surtout durant les grands froids, de se réunir en très-grand nombre dans les étables, les écuries, et même les colombiers ; quelques-uns même y couchent. Ils viennent y chercher une douce température, et bien souvent ils y trouvent la mort, ou tout au moins une cause de maladie dangereuse par suite de l'air mal sain qu'ils y respirent, et des miasmes impurs qui imprégnent leurs vêtemens.

5° Il est bien nécessaire que ces vérités, constatées par la science, soient connues de l'habitant de la campagne ; elles intéressent ce que nous avons de plus précieux, la santé et la vie des hommes. Mais malheureusement un danger éloigné et qui ne frappe point nos sens n'inspire aucune crainte, et ce n'est que lorsque le malheur est arrivé que l'on reconnaît toute l'importance de l'avis qu'on nous a avait donné. Depuis combien d'années les savans ne nous ont-ils pas dit : *Ne brûlez pas de charbon dans un lieu renfermé ; ne franchissez pas le seuil de ce cellier, ne descendez pas dans cette cave avant d'avoir fait l'épreuve d'une lumière, car s'y elle s'y éteint, l'un et l'autre seront votre tombeau.* Mais vains avertissemens !... Aussi chaque jour nous entendons parler d'accidens de ce genre.

6° Maintenant nous dirons, relativement à l'établissement des étables et des écuries, qu'il serait à désirer qu'elles seraient isolées des autres bâtimens ; mais si l'économie ne le permet pas, il faut au moins en éloigner les fosses à fumier, les latrines dont il sort, surtout dans les changemens de temps, des exhalaisons infectes et qui altèrent la pureté de l'air.

7° Il est surtout bien nécessaire que le sol d'une étable ou d'une écurie soit assez élevé pour que les urines et autres immon-

dices puissent s'écouler facilement. Une écurie ou étable doit être pavée ; il est essentiel que les murs soient souvent recrépis à chaux et à sable, et blanchis ; et, s'il n'est pas possible de la rendre spacieuse, on doit multiplier les ouvertures afin que l'air puisse s'y renouveler facilement.

8° Dans une étable ou une écurie les courans d'air y sont indispensables ; des ouvertures doivent y être pratiquées à toutes les expositions, afin de pouvoir ouvrir ou fermer à volonté, et suivant les vents qui soufflent. Au moyen d'un canevas placé devant les fenêtres, l'air se renouvelle, la lumière pénètre et l'on empêche les insectes nuisibles d'y pénétrer.

9° De simples croisées, bien que multipliées, ne suffisent pas toujours pour entretenir la salubrité de l'air ; alors il faut pratiquer des ventouses ou ventilateurs : ces ventouses ou ventilateurs ne sont autre chose que des tuyaux destinés à faciliter l'introduction de l'air extérieur, et la sortie de l'air vicié qui se trouve dans l'intérieur. Que ces tuyaux soient en fer, en fonte, en terre ou en plâtre, peu importe ; on fera bien de leur donner toutefois la forme d'un entonnoir, de manière à ce qu'ils soient plus larges en dehors qu'en dedans.

10° Il est indispensable que ces ventilateurs n'aboutissent pas aux appartemens supérieurs, ni aux greniers à foin ; car l'air vicié altérerait nécessairement la qualité des fourrages, et les rendrait mal sains. Il est même prudent de ne pas laisser trop longtemps dans les écuries les provisions de fourrages surabondantes.

11° Ce que nous disons pour le fourrage, regarde aussi le lait que l'on pose souvent, dans des terrines, sur des tablettes adossées aux murs de l'étable, pour faire lever la crème en hiver. — Cet usage a ses dangers : indépendamment de la malpropreté, ils s'y mêle alors des miasmes insalubres qui altèrent la qualité de la crème.

12° Ce qui prouve que l'air des étables qui sort par les ventilateurs est empesté, c'est que si on y expose quelques faibles animaux, il ne tardent point à tomber en convulsion et même à périr, qu'une chandelle s'y éteint, et que, dans ces tuyaux de ventilation, on n'y voit pénétrer ni mouches, ni araignées.

13° On doit détruire avec soin toutes ces toiles d'araignées qui s'attachent soit aux murs, soit aux planchers des étables et des écuries, non seulement cela est mal propre, mais encore ces toiles en tombant dans les rateliers et se mêlant aux fourrages, les vicient, et font que les animaux ne les mangent plus qu'avec répugnance et souvent les rejettent.

14° Les soins de propreté sont essentiels si l'on veut conserver aux animaux une bonne santé : il faut les étriller, laver le sol des étables, tenir ouvertes ces mêmes étables durant tout le temps que le bétail est aux champs, et ne les refermer qu'un quart d'heure avant qu'il rentre, pour en chasser les moucherons et autres insectes qui fuient taujours l'obscurité.

15° C'est surtout lorsqu'il règne dans le pays des maladies épi-

zootiques que les moyens hygiéniques doivent être multipliés C'est alors qu'il faut chasser avec plus de soin les araignées, les mouches, les souris, les rats, les insectes et les vermines de toutes les espèces qui recherchent de préférence les lieux sales et obscurs ; le blanchissage, le crépissage des murs, des cloisons, des planchers, des rateliers, des crèches sont aussi recommandés ; tous ces moyens seront plus efficaces que les fumigations des plantes aromatiques qui, sans détruire les miasmes, ne font que les masquer.

16° Pour terminer, nous dirons : que l'on compare un troupeau soumis au régime que nous indiquons, et vivant ainsi dans une atmosphère pure et salubre, avec un autre troupeau abandonné aux anciennes routines, et l'on jugera de l'importance des détails dans lesquels nous sommes entré.

Le docteur X......



Extrait

DE LA LOI SUR LA POLICE

De la Chasse.

Le 3 mai 1844, une loi a été sanctionnée dans l'intérêt de la propagation et de la conservation du gibier. — L'almanach étant lu par les habitans de la campagne, intéressés la plupart à connaître ce qu'il en coûte pour une contravention, nous croyons utile de publier les différentes natures de délits, et les peines qui y correspondent :

Chasse sans permis de chasse, amende de 16 à 100 fr. — Chasse sans permis sur terrains non récoltés ou clos, amende de 16 à 200 fr. — Chasse sur le terrain d'autrui, sans le consentement du propriétaire, amende de 16 à 100 fr. — Contravention aux arrêtés du préfet concernant les oiseaux de passage, le gibier d'eau, la chasse en temps de neige, l'emploi des chiens lévriers, la destruction des oiseaux et celle des animaux nuisibles ou malfaisans, amende de 16 à 100 fr. — Prise ou destruction, sur le terrain d'autrui, des œufs ou couvées de faisans, de perdrix ou de cailles, amende de 16 à 100 fr. — Contravention de la part des fermiers de la chasse dans les bois publics, aux cahiers des charges relatives à la chasse, amende de 16 à 100 fr. — Chasse en temps prohibés, amende de 50 à 200 fr., et en outre, emprisonnement de six jours à deux mois. — Chasse pendant la nuit ou à l'aide d'engins et instrumens prohibés, amende de 50 à 200 fr., et en

outre, emprisonnement de six jours à deux mois. — Détenteurs ou porteurs, hors de leur domicile, de filets, engins ou autres instrumens de chasse prohibés, amende de 50 à 200 fr., et en outre, emprisonnement de six jours à deux mois.

Mise en vente en temps où la chasse est prohibée, vente, achat ou colportage du gibier, amende de cinquante francs à deux cents francs, et indépendamment, emprisonnement de six jours à deux mois. — Emploi de drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le gibier ou à le détruire, amende de 50 à 200 francs, et en outre, emprisonnement de six jours à deux mois. — Chasse avec appeaux, appelans ou chanterelles, amende de 50 à 200 fr., en outre, emprisonnement de six jours à deux mois.

Si les chasseurs sont munis d'une arme apparente ou cachée, et s'ils ont chassé pendant la nuit sur le terrain d'autrui, les peines pourront être doublées.

Si les contraventions sont commises par des gardes-champêtres ou forestiers des communes, ainsi que par les gardes-forestiers de l'état et des établissemens publics, les peines seront toujours portées au maximum.

Chasse sur le terrain d'autrui sans son consentement, si ce terrain est attenant à une maison habitée ou servant à l'habitation, et s'il est entouré d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, amende de 50 à 300 fr., et emprisonnement de trois jours à six mois. Sans préjudice des peines prononcées par le code pénal. — Pareil délit commis pendant la nuit, amende de 100 fr. à 1,000 fr., et emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines prononcées par le code pénal.

Toutes ces peines pourront être doublées si le délinquant était en état de récidive, et s'il était déguisé ou masqué, s'il a pris un faux nom, s'il a usé de violence envers les personnes, ou s'il a fait des menaces, sans préjudice, s'il y a lieu, de plus fortes peines prononcées par la loi.

La récidive a lieu lorsque la deuxième infraction est commise dans les douze mois d'une première condamnation.

Tout jugement de condamnation doit prononcer la confiscation des filets, engins et autres instrumens de chasse, en un temps où la chasse est autorisée.

En cas de non saisie, le délinquant devra représenter ses armes ou ses instrumens, on en payer la valeur sur fixation judiciaire, dont le minimum est de 50 fr.

En cas de condamnation, les tribunaux peuvent priver le délinquant du droit d'obtenir un permis de chasse pour un temps qui n'excéderapas cinq ans.

Les maires, adjoints, commissaires de police, officier, maréchal-des-logis ou brigadier de gendarmerie, gendarmes, gardes-forestiers, gardes-pêches, gardes-champêtres, gardes assermentés des particuliers, employés des contributions indirectes et des

octrois ont droit de verbaliser; leurs procès-verbaux font foi jusqu'à preuve contraire.

Toute action relative aux délits se prescrit par le laps de trois mois, à compter du jour du délit.

HISTOIRE
SURPRENANTE ET MERVEILLEUSE
DE
M. de B***, gentilhomme poitevin,

QUI, APRÈS AVOIR ASSISTÉ AU SABAT, FUT TOUT-A-COUP TRANSPORTÉ DANS LES FORÊTS VIERGES DE L'AMÉRIQUE, ET QUI NE REVINT EN FRANCE QUE QUINZE ANS APRÈS, AU MOMENT OU SA FEMME, QUI LE CROYAIT MORT, ALLAIT CONVOLER A DE SECONDES NOCES.

NAISSANCE ET MARIAGE DE M. DE B***

— M. de B*** était issu d'une famille noble, ancienne et très-riche; il habitait dans la paroisse de Chavagné, en Poitou, un très-beau château de forme gothique et sarrazine, orné de quatre belles tours et entouré de vastes fossés, remplis d'une eau toujours vive et limpide; ses ancêtres s'étaient fait remarquer dans plusieurs croisades sous Philippe Ier, Louis VI, Louis VII, Philippe II, Louis IX, et ils s'étaient aussi distingués dans les guerres de religion du 16me siècle; seigneurs d'un grand nombre de paroisses, leur fortune était immense, et le fruit de beaux faits d'armes et de la faveur des rois. — Né vers la fin du seizième siècle, d'un caractère curieux, entreprenant et fier, Jacques-Philippe de B***, âgé de 25 ans, songea à se marier, ou plutôt son père qui, veuf depuis quelques années, désirant voir avant sa mort son fils unique établi, lui chercha une épouse jeune, aimable, spirituelle et d'une haute naissance. Le 20 juin 1624, il fut marié à Mlle Berthe de M***, fille d'un riche seigneur des environs de Moncoutant, en Poitou.

Les premières années de ce mariage furent heureuses, bien qu'aucun enfant ne vint durant ce temps combler leurs espérances; mais madame était vive, légère, un peu étourdie; monsieur aimait la chasse, les chevaux, et malgré sa fierté, il ne dédaignait pas, sur sa route, de dire quelques mots de galanterie aux jeunes bergères de ses domaines surtout lorsqu'elles étaient jolies. Il en résulta une certaine indifférence réciproque que la mort de M. de B*** père vint encore augmenter.

JACQUES PROUST, LE SORCIER.

Les choses étaient dans cet état, lorsqu'un jour que M. de B*** était allé machinalement à la chasse, il rencontra sur son chemin

l'un de ses fermiers, nommé Jacques Proust, qui labourait un de ses champs. Or, ce Jacques Proust, homme fin, rusé, plus instruit et meilleur observateur que le commun de ses voisins, réussissait presque toujours dans ses entreprises ; ses champs étaient plus productifs, son bétail plus gras et d'un meilleur débit, aussi dans le pays disait-on qu'il avait le RENOM, c'est-à-dire qu'il était sorcier. — M. de B*** n'en croyait rien ; cependant, après lui avoir adressé quelques paroles insignifiantes, il lui dit :

— Dis-moi donc, Jacques, est-il vrai que tu jouisses de la faculté de te transporter à volonté dans toutes sortes de lieux, de voir le diable face à face, que tu ailles au sabat ; en un mot, que tu sois un SORCIER ?...

Jacques n'en convint pas tout-à-fait, mais il laissa néanmoins entrevoir qu'il connaissait des secrets inconnus au vulgaire.

M. de B*** revint plus d'une fois sur ce sujet, et bref il proposa à son fermier de l'accompagner dans une de ses courses nocturnes. — Après s'être long-temps fait prier, Jacques convint avec son maître que, dans la nuit de Noël prochain, il l'emmènerait avec lui ; mais cependant ce fut après avoir exigé de M. de B*** le serment de ne parler jamais à personne de ce qu'il aurait vu et entendu dans leur voyage infernal. M. de B***, espèce d'esprit fort, qui ne regardait tout cela que comme une plaisanterie, promit tout ce que demandait son fermier.



DÉPART DE M. DE B*** POUR LE SABAT.

Au temps dit, Jacques vint le chercher à dix heures du soir par un très-beau clair de lune, et il le conduisit dans une espèce de renfermi, situé près du château de la Chênaie, où ils trouvèrent deux gros boucs sellés et bridés.

— Choisissez, dit Jacques à M. de B*** ; mais d'avance je dois vous prévenir que, lorsque vous serez arrivé au lieu de notre rendez-vous, il est très-important pour vous et pour votre

salut, que vous ne vous permettiez aucunes paroles, aucuns signes qui aient quelques rapports avec la religion chrétienne.



M. DE B*** AU SABAT.

A peine M. de B*** était-il monté sur son hyppogriphe d'une nouvelle espèce, qu'il s'élança dans les airs, et, aussi rapide que le vent, il le transporta au milieu d'une grande forêt, peuplée de chênes séculaires, et qu'il crut reconnaître pour la forêt de l'Hermitain. Là, au milieu d'une vaste enceinte, dans un lieu appelé le *Querfour* (carrefour), était réunie une multitude de gens de tous les états et sous les formes les plus bizarres ; les uns avaient des têtes de chat, les autres de loup, d'autres de chien, plusieurs de cochon, d'épervier, de crocodile, et leur langage, ou plutôt leur argot, était aussi singulier que leurs figures..... La lune qui dardait ses rayons sur toutes ces têtes les lui fit distinguer parfaitement ; dans son premier moment de surprise, malgré l'avertissement de son fermier, ou peut-être ne s'en rappelant plus, M. de B*** ne put retenir l'exclamation de :

— AH ! MON DIEU !...

On ajoute même que, selon son usage, quand il voyait quelque chose de surprenant, il fit *le signe des chrétiens.*

Aussitôt, un bruit horrible se fit entendre ; la plus profonde obscurité remplaça le plus beau clair de lune ; des quatre points cardinaux les vents les plus impétueux se déchaînèrent, le tonnerre gronda, des voix aiguës et discordantes semblèrent sortir de dessous terre, qui parut elle-même mal assurée sur ses pôles, et M. de B***, rudement renversé de sa monture, se trouva seul, couché sur un tas de pierres grossières, et dans un lieu inconnu. Il crut prudent, tout en maudissant sa fatale curiosité, son fermier et le sabat, et avant de chercher à se tirer du mauvais pas où son imprudence l'avait jeté, d'attendre le lever du jour, qui fut, selon son impatience, bien long-temps à paraître...

Enfin un soleil nébuleux parut sur l'horizon, et il se mit en marche.



M. DE B*** DANS DES PAYS SAUVAGES ET INCONNUS.

Après avoir erré pendant toute la journée dans des forêts immenses, à travers lesquelles le soleil introduisait à peine ses rayons, et après s'être nourri de quelques fruits sauvages qu'il avait rencontrés sur sa route, il fut forcé de chercher un refuge pour la nuit et contre les bêtes féroces qu'il entendait mugir autour de lui, sous une roche profonde, au fond de laquelle était une caverne, demeure ordinaire des chauves-souris, des hiboux et autres oiseaux de ce genre, que sa présence mit en fuite. — Le lendemain, et durant deux grands mois, il ne fut pas plus heureux dans ses recherches. A la fin du troisième mois, il tomba au milieu d'une horde de sauvages chasseurs, qui l'emmenèrent avec eux, et qui, rentrés dans leurs huttes ou bourgade, le retinrent prisonnier durant près de quinze ans, en l'employant aux travaux les plus rudes.

Ne comprenant point d'abord le langage des sauvages avec lesquels il se trouvait, et qui se manisfestait par une espèce de son guttural, il ignora long-temps le nom du pays où il était, et celui des sauvages avec lesquels il se trouvait ; mais après beaucoup de peines et de travail, il découvrit qu'il était au nord de l'Amérique septentrionale, et chez un peuple qu'il a su depuis être les Esquimaux.

Le plus vif de ses désirs était de s'échapper, mais en outre qu'il craignait de s'égarer dans ces vastes solitudes, il était surveillé de près, et au moindre soupçon d'évasion les mauvais traitemens ne lui étaient point épargnés. Un jour, que ses maîtres les sauvages l'avaient emmené avec eux à la chasse pour porter leur gibier, il arriva près d'un grand fleuve qui paraissait diriger ses eaux du nord au sud. La pensée lui vint sur le champ de pro-

fiter d'une barque attachée au rivage, pour rompre ses fers à quelque prix que ce fût, dût-il y trouver la mort. Sitôt donc que les sauvages furent endormis, il porta à la barque tout le gibier qu'ils avaient tué, et après l'avoir démarée, il se laissa aller au cours rapide du fleuve qui, en très-peu de temps, l'entraîna loin de ses compagnons. Bien qu'il allât très-vite, sa navigation dura plusieurs jours et plusieurs nuits, et ce ne fut qu'après avoir couru mille dangers, auxquels il aurait dû succomber, qu'il arriva dans une ville port de mer de ce fleuve, qu'il sut alors s'appeler le *Mississipi*. Non seulement le gibier dérobé aux Esquimaux l'avait nourri durant son voyage nautique, mais encore il trouva dans un grand nombre de pelleteries précieuses une ressource pour se tirer d'affaire et revenir en France.

M. de B*** partit de Pensacola, pour revenir en France, le 3 janvier 1645. Bien qu'il eût tiré un très-bon parti des pelleteries trouvées dans la barque des sauvages, ses ressources n'en étaient pas moins épuisées lorsqu'il arriva au château de la Ch., que, près de quinze ans avant, il avait abandonné d'une manière si singulière. Pour vivre sur sa route, il fut souvent forcé d'implorer la charité publique.

M. DE B*** ARRIVE A LA CHÊNAIE SOUS LES HAILLONS D'UN MENDIANT.

C'est dans un état de profonde misère qu'il se présenta chez lui. Il ne voulut point d'abord se faire connaître, ce qui lui fut facile, quinze ans d'absence et de malheur ayant singulièrement altéré ses traits, ce fut comme un mendiant qu'on le vit à la porte de son château.

Le grand mouvement qu'il y aperçut, l'empressement des cuisiniers, lui donnèrent lieu de soupçonner quelque chose d'extraordinaire ; il apprit en effet que Mme veuve de B***, après avoir vainement durant quinze ans attendu son mari, et ne doutant plus de sa mort, allait convoler à de secondes noces avec le chevalier de Gascougnolles, l'un de ses anciens amis, l'un de ses meilleurs compagnons de chasse, et il vit très-bien qu'il était temps d'arriver et de se faire connaître.

Il fit donc demander une entrevue à sa femme, qui d'abord fit quelques difficultés, premièrement parce qu'en un jour de noces on ne manque pas d'occupation, et ensuite parce qu'on lui avait dit que celui qui demandait à lui parler était un misérable mendiant. Mais M. de B*** lui ayant fait dire qu'il avait à lui parler de la part de défunt son mari, qu'il avait vu il y avait peu de temps, elle ordonna sur le champ qu'on lui amenât cet homme.

PREMIÈRE ENTREVUE DE M. ET Mme DE B***.

M. de B*** ne fut point d'abord reconnu ; mais ayant rappelé à sa femme certaines particularités de son intérieur, que lui et

madame pouvaient seuls connaître, elle ne résista plus, et ayant fait venir tous les gens de la maison, elle leur déclara que M. de B*** n'était point mort, qu'il était retrouvé, et que c'était le mendiant qu'elle leur présentait.

Le repas préparé pour les secondes noces servit à célébrer le retour du maître, et le mari en expectative, M. le chevalier de Gascougnolles, se contenta d'en prendre sa part comme convive et ami des époux.



JACQUES PROUST, BRULÉ VIF.

Les premiers jours passés en fête, M. de B*** songea à Jacques Proust, et, comme il apprit qu'il était toujours dans sa ferme, il l'envoya chercher. Mais avant, il fit rassembler une grande quantité de fagots secs, au milieu d'une prairie placée en avant de son château. Aussitôt que Jacques fut en sa présence il lui reprocha le méchant tour qu'il lui avait joué et l'accusa de tous les maux qu'il avait soufferts durant quinze longues années; ce que l'autre nia de toutes ses forces. Et, après l'avoir fait garotter, il obligea ses domestiques, le pistolet à la main, de placer le pauvre Proust sur le fatal bûcher, auquel il mit lui-même le feu.......

Un tel acte de barbarie révolta tout le pays; vainement on dit que Jacques était un sorcier; vainement on parla de toutes les peines et fatigues qu'avait endurées son maître; l'indignation fut générale, et M. de B*** se vit encore forcé de s'expatrier une seconde fois. Cependant, comme peu d'années avant, en 1634, le cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, avait fait brûler vif *juridiquement*, comme sorcier, le malheureux Urbin Grandier, curé de Loudun, qui avait publié une satire contre son éminence, ses parens et ses amis parvinrent, à force de protections et d'argent, à obtenir sa grâce du roi. Car ce n'était pas précisément parce qu'il avait mis à mort un fermier; mais bien parce qu'il s'était fait justice lui-même qu'on le blâmait. Néan-

moins, cette grâce lui coûta beaucoup, et ayant été obligé, en raison de cela, de vendre la plus grande partie de ses propriétés pour acquitter ses engagemens, il laissa peu de fortune à ses héritiers, qui ne possèdent maintenant qu'une très-petite portion de son vaste héritage.

A présent que nous avons présenté les faits tels que les chroniques poitevines les rapportent, nous dirons que M. de B***, dont il s'agit ici, était un coureur d'aventures qui, un beau jour, quitta sa femme et son manoir par le désir de voir du pays ; que ce gentilhomme, après avoir long-temps parcouru le monde, revint enfin dans sa patrie ; mais que, désirant cacher ses déportemens et donner à sa longue absence une apparence de singularité, il imagina cette histoire de sortilége, dans laquelle il trouva très-facétieux, et selon les convenances féodales, d'introduire son malheureux fermier, Jacques Proust, qui, comme nous l'avons déjà dit, avait le RENOM, c'est-à-dire passait dans son village pour SORCIER.

La sorcellerie est une opération magique, honteuse ou ridicule, attribuée stupidement par la superstition à l'invocation et au pouvoir des démons.

Ce n'est que dans les pays et dans les temps où régna la plus profonde ignorance que l'on entendit souvent parler et de sortiléges et de maléfices. C'est pour cela qu'il en était si fort question en France et en Italie, dans les 13me et 14me siècles. Les enfans de Philippe-le-Bel, dit Voltaire, firent alors entr'eux une association par écrit, suivant laquelle ils se promettaient un secours mutuel contre ceux qui voudraient les faire périr par le secours de la sorcellerie.

Une soi-disant sorcière qui avait, dit-on, fabriqué un acte en faveur de Robert d'Artois, fut brûlée vive par arrêt du parlement. — Le duc d'Orléans, frère du malheureux roi, Charles VI, fut accusé par certains moines et prêtres, dit le président Hénault, dans sa chronologie de l'histoire de France, d'avoir ensorcelé ce prince, et, pour le guérir on fit venir un magicien d'Italie.

En Angleterre, à Londres, on ne craignait point d'accuser la duchesse de Glocester d'avoir attenté à la vie du roi Henri VI, par des sortiléges. Une malheureuse devineresse, et un peintre imbécille ou scélérat, qui se disait sorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conspiration diabolique. Comme les juges eurent égard au rang de la duchesse, et peut-être à l'argent qu'elle prodigua, elle ne fut condamnée qu'à faire amende honorable en chemise, et à une prison perpétuelle. L'esprit de lumière et de philosophie, qui depuis a établi son empire dans cette île florissante, en était alors bien éloigné.

La démence des sortiléges fit de nouveaux progrès en France, sous Catherine de Médicis, cette reine barbare, à laquelle la France a dû les horreurs de la Saint-Barthelémy ; c'était un des

fruits de sa patrie que ce monstre femelle transporta dans notre beau pays. Quel est l'antiquaire qui n'a pas vu cette fameuse médaille, où cette Italienne est représentée toute nue entre les constellations du *bélier* et du *taureau* (aries et taurus), d'Esbullô-Asmodée sur sa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, et dans l'exergue le nom d'*Oxiel*. — En 1601, Côme Ruggieri, Florentin, fut soumis à la question ordinaire et extraordinaire, comme accusé d'avoir attenté, par des sortilèges, à la vie du roi Charles IX, fils de Henri II et de la trop connue Catherine de Médicis. — En 1606, quantité de sorciers furent condamnés au feu, dans le ressort du parlement de Bordeaux. Le fameux curé Gauffredi, brûlé à Aix, en 1611, avait avoué, *au milieu des tortures*, qu'il était sorcier, et les juges l'avaient cru ou avaient feint de le croire.

Enfin, ce ne fut que lorsqu'on vit se dissiper les profondes ténèbres qui, jusque là, avaient enveloppé l'esprit humain; et lorsque l'homme fut assez éclairé pour faire usage de sa raison, c'est-à-dire vers la fin du 17me siècle, que parut la déclaration de Louis XIV, de 1672, qui défendit d'admettre les simples accusations de *sorcellerie*; et si depuis il y a eu de temps en temps quelques accusations de maléfices, les juges n'ont condamné les accusés que comme des profanateurs, ou quand il est arrivé que ces misérables avaient fait usage de quelques poisons.

Personne n'ignore l'histoire de l'esclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accusait d'être sorcier, et qui, pour cette raison, fut appelé en justice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ, que son maître lui avait laissé et qu'il cultivait avec soin, avait attiré sur lui l'envie de ses voisins. Sûr de son innocence, et sans être alarmé de la citation de l'édile curule qui l'avait ajourné à l'assemblée du peuple, il s'y présenta accompagné de sa fille, belle et forte paysanne, bien nourrie, bien vêtue, *bene curatam et vestitam*; il conduisit à l'assemblée ses bœufs gros et gras, une charrue bien entretenue, et tous ses instrumens de labour en bon état. Alors, se tournant vers ses juges :

— Romains, dit-il, voilà mes sortilèges, *maleficia mea, quirites, hœc sunt.*

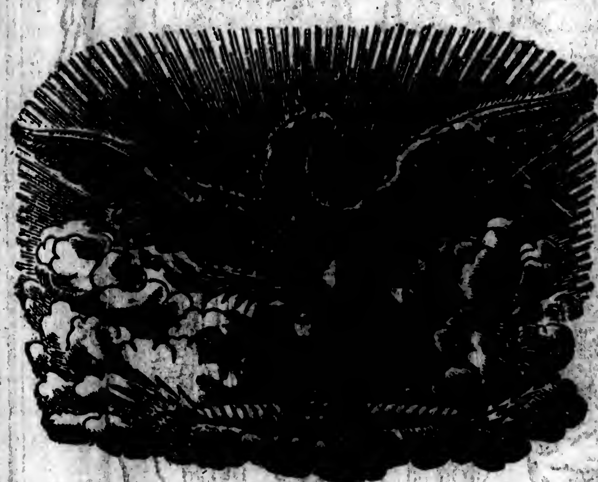
Les suffrages ne furent point partagés : il fut absous d'une voix unanime, et fut vengé de ses ennemis par les éloges qu'il reçut.

Le docteur X....

LES SOLDATS, ROIS, DUCS ET PRINCES.

Augereau, duc de Castiglione, fils d'un marchand fruitier de Paris, soldat en 1792, général en 94.—Bernadotte, roi de Suède, fils d'un avocat de Pau, soldat. — Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram, fils d'un concierge de l'hôtel de la guerre. — Bessières, duc d'Istrie, fils d'un bourgeois de Preissac, soldat en 1792, capitaine en 1796, maréchal en 1809. — Brune, maréchal de France, fils d'un avocat de Brives, imprimeur, soldat.—Jourdan, maréchal de France, fils d'un bourgeois de Limoges. — Klé-

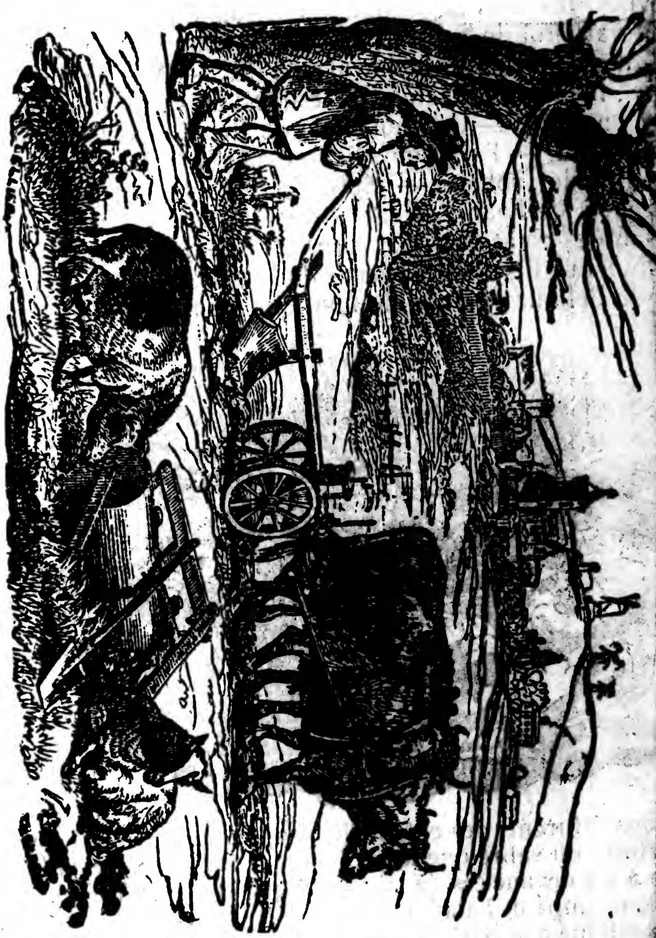
her, lieutenant-général, fils d'un bourgeois de Strasbourg. — Kellerman, duc de Valmy, fils d'un bourgois de Strasbourg, soldat. — Lannes, duc de Montebello, fils d'un teinturier de Lectoure (Gers), soldat en 1792, général d'ordonnance en 1800, maréchal en 1804. — Lefèbre, duc de Dantzick, fils d'un ancien soldat (hussard) de Rouffach, soldat. — Masséna, duc d'Essling, fils d'un marchand de vin de Nice, soldat. — Moncey, duc de Conégliano, fils d'un avocat de Besançon, soldat à 16 ans. — Mortier, duc de Trévise, fils d'un négociant de Catteau-Cambrésis, garde national. — Murat, roi de Naples, fils d'un aubergiste de la Bastide, près de Cahors, chasseur à cheval en 1792. — Ney, prince de la Moskowa, fils d'un tonnelier de Sarre-Lauis, hussard en 1787, général en 1796. — Oudinot, duc de Reggio, fils d'un marchand de Bar, soldat. — Pérignon, lieutenant-général, fils d'un bourgeois de Grenade, soldat. — Serrurier, lieutenant-général, fils d'un bourgeois de Laan, soldat. — Soult, duc de Dalmatie, fils d'un paysan de Saint-Amand, près de Castre, soldat. — Suchet duc d'Albuléra, fils d'un fabricant de Lyon, soldat. — Victor Perrain, duc de Bellune, garçon de boutique à Troyes, fifre, soldat, etc.



Voilà quels furent les principaux acteurs de cette grande et magnifique épopée nationale, dont Napoléon fut le héros, de cette épopée qui commença aux plaines de Valmy et finit aux champs de Waterloo. — C'est avec un juste orgueil que l'homme du peuple peut parcourir cette liste de rois, ducs, princes et maréchaux, car tous ilsfurent des enfans du peuple. Aujourd'hui ce n'est plus à la fortune du sabre que le prolétaire doit demander l'illustration acquise à ses devanciers de la république et de l'empire, ce n'est plus sur les champs de bataille que s'élève le piédestal de la gloire. Une ere pacifique a succédé à une ère de travaux guerriers ; mais la science et l'industrie ont aussi leurs palmes, non moins dignes d'exciter l'émulation des âmes bien nées. Sur les pas des Francklin, des Lavoisier, des Watt, il y a aussi de la gloire et de la fortuue à acquérir, gloire non moins durable, fortune non moins solide que celles qui s'acquièrent au prix du sang. Enfans du peuple ! faites-vous soldats de la science et de l'industrie pour en devenir un jour les rois, les princes et les ducs ; fournissez d'autres noms à d'autres listes que la France industrieuse, libre et riche, ne sera pas moins fière de publier que celles des lieutenans de Napoléon.



Examinez donc cette charrue, mes enfans ; elle vient de Paris. Elle n'est pas faite comme les nôtres ; les bœufs tirent comme nos mules. — On dit qu'elle est fort bonne. — Un jour, nous parlerons des charrues ; il y en a de cent façons.



Le grand Almanach du cultivateur est le seul qui contienne des prédictions pour chaque jour de l'année 1845. Elles sont le fruit d'observations recueillies depuis longues années, et basées sur la coïncidence des périodes lunaires de 19 ans.

